





Rapport d'activité 2020

Exercice 2020

SAVS DE LIMOGES



Table des matières

1.	LA F	ONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	. 4
2.	LA F	ONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE	. 5
3.	PRE	SENTATION DE L'ETABLISSEMENT	. 7
3.1	1.	L'agrément	7
3.2	2.	L'implantation et l'architecture	. 8
3.3	3.	Les missions	. 8
3.4	4.	Les équipes, l'organigramme	9
3.5	5.	Les évolutions en 2020	10
4.	LA F	POPULATION ACCUEILLIE	11
4.1	1.	Les entrées et les sorties	11
4.1	1.1.	Les admissions	12
4.1	1.2.	Les sorties	12
4.1	1.3.	La liste d'attente	13
4.2	2.	Le profil des personnes accueillies	13
4.2	2.1.	Typologie du handicap	13
4.2	2.2.	Répartition Hommes/ femmes	15
4.2	2.3.	Données relatives aux classes d'âge	16
4.2	2.4.	Durée de séjour	16
4.2	2.5.	Mesures de protection	16
4.2	2.6.	Situation des personnes accueillies	16
4.3	3.	Données relatives à l'activité	18
4.3	3.1.	L'absentéisme	18
4.3	3.2.	Les hospitalisations	18
4.3	3.3.	Les journées réalisées	19
4.4	4.	L'accueil des visiteurs et des stagiaires	19
4.4	4.1.	Les visites d'établissement ou contacts	19
5.	LA (CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	19
5.1	1.	Construction et mise en œuvre des projets individualisés	19
5.1	1.1.	Bilan de l'année	19
5.1	1.2.	L'identification des besoins individuels	19
5.2	2.	Les accompagnements au service des projets individualisés	22
5.2	2.1.	L'accompagnement à l'autonomie	23

	5.2.2.	L'accompagnement pour la participation sociale	25
	5.2.3.	L'accompagnement à la santé / soins et prendre soins	26
	5.2.3.1	. L'accès aux soins	26
	5.2.3.2	. L'accompagnement psychologique	27
	5.2.3.3	B. Les soins spécialisés en psychiatrie	28
	5.2.4.	La coordination au service d'un accompagnement global	28
	5.3.	Les activités au service des projets individualisés	28
	5.3.1.	Les activités artistiques et culturelles	29
	5.3.2.	Les activités de maintien des acquis	30
	5.3.3.	Les activités de bien être	30
	5.4.	Les actions de prévention et de sensibilisation	30
	5.4.1.	La prévention et l'éducation à la santé	30
	5.4.2.	Les dangers des réseaux sociaux	31
5	. PAR	RTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	31
	6.1.	Les partenariats professionnels	31
	6.2.	Les partenariats de santé	31
	6.3.	L'intervention d'association bénévole	32
7	. L'E)	(PRESSION DES USAGERS	32
	7.1.	Le conseil de la vie sociale	32
	7.2.	Les enquêtes de satisfaction	33
	7.3.	Paroles d'usager	33
3	. LES 33	EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SAN	ITAIRE
	8.1.1.	Les actions réalisées durant la période de confinement (Mars – Mai)	33
	Le Cha	llenge photo :	33
9	. Dén	narche qualité	35
	9.1.	Gestion des risques	35
	9.2.	Groupes de travail ou projets spécifiques	36
	9.3.	Outils de pilotage	36
	9.4.	La révision des outils de la loi 2002-2	37
	9.5.	Les évaluations réalisées	38
	9.6.	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	38
	9.7	Suivi du plan d'actions de l'année	40

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

1961-2021

60 ans d'existence - 90 établissements et services - 3 000 personnes accompagnées

De ses origines, la Fondation des Amis de l'Atelier garde profondément ancrée en elle cette conviction que toute personne porte en elle une richesse à même de se révéler dans un environnement propice. Elle entend donc créer les conditions pour cela et ainsi contribuer à construire une société dans laquelle chacun trouve sa place, en se mettant au service des personnes à risque d'exclusion et, plus spécifiquement des personnes qui souffrent d'un handicap et doivent vivre dignement avec. À cet effet, elle met l'accent sur la primauté et l'unicité de la personne, le refus de la fatalité, l'espérance, l'authenticité et la prise en compte de la spiritualité dans le respect de la laïcité.

La Fondation des Amis de l'Atelier se place dans la perspective d'apporter le meilleur accompagnement qui soit pour chaque personne accueillie, sans distinction, et pour cela d'agir à tous les niveaux qui y participent : terrain, administratif ou logistique.

L'action de la Fondation se déploie tout particulièrement avec l'objectif de répondre aux ambitions suivantes, posées par la gouvernance de la Fondation, à savoir l'accueil et respect de l'expression de la personne, une démarche résolument inclusive et le fait d'être force de proposition et d'innovation.

Ces valeurs et ces ambitions ainsi réaffirmées par le Conseil d'Administration, ce sont alors les professionnels de la Fondation qui ont travaillé de manière collaborative pour définir la stratégie de mise en œuvre.

651 salariés et usagers ont ainsi participé et travaillé, dans le cadre de 70 réunions, sur la déclinaison stratégique et la proposition de 236 actions.

La déclinaison stratégique de ce nouveau Projet ainsi construite réaffirme les enjeux « cœur de métier » suivants :

- affirmer la primauté de l'exercice du droit commun dans l'accueil et l'accompagnement,
- favoriser l'émergence de l'auto-détermination et adapter l'accompagnement à ce principe,
- développer une expertise et garantir un socle commun de pratiques, quelle que soit la typologie du handicap,
- agir en direction des aidants en offrant à l'entourage (famille et proches) des dispositifs de soutien, d'information, de formation, de répit et d'accompagnement,
- développer une culture médicale et soignante au service de la politique médicale et de prévention,
- relever le défi des nouvelles technologies en favorisant l'acculturation numérique au service de l'inclusion des usagers.

Ces priorités concernant notre cœur de métier seront soutenues par une organisation et un management adaptés aux évolutions des politiques publiques et aux ambitions de la Fondation et par le développement d'un dispositif de pilotage permettant l'efficience globale de la Fondation au travers de la définition d'indicateurs de pilotage pertinents et efficients et de la mise en place d'un contrôle interne.

La Fondation s'engage à insuffler une politique de gestion des risques apprenante, maîtriser la capacité de développement et favoriser l'innovation pour répondre aux besoins actuels et futurs et structurer et favoriser les partenariats. Enfin, elle mettra tout en œuvre pour favoriser une culture commune au sein de la Fondation et pour renforcer la formation interne par la structuration du service formation.

2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE

La Fondation des Amis de l'Atelier est implantée depuis 2008 dans le département de la Haute-Vienne. Implantée en Ile de France, elle répond positivement en 2008 à la demande de reprise de 4 établissements et services situés à Saint Just le Martel près de Limoges. Ce site né après guerre comprenait un ESAT, un foyer d'hébergement, un SAVS et un foyer de vie. Dès la reprise, des projets de rénovation, de relocalisation et d'extension sont lancés et obtiennent tous l'accord favorable du CROSMS et des financeurs.

Les projets menés par la Fondation porte à six le nombre d'établissements médico-sociaux dans le département de la Haute-Vienne et amènent à une forte augmentation des places: un ESAT de 113 Etp, un SAVS de 45 places, un EANM de 61 places, un FAM de 15 places, un Foyer de vie de 14 places, un accueil de jour de 19 Etp.

La signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2018 – 2021) entre la Fondation, l'ARS de la Nouvelle Aquitaine et le département de Haute Vienne intervient alors que le projet de Département de la Fondation en Haute-Vienne est en cours de finalisation. A la croisée du projet stratégique de la Fondation, du schéma départemental et régional, ce CPOM, engage les établissements dans une logique de transformation et de pérennisation de leur offre. Dans l'objectif d'en faire un outil opérationnel, ce projet est le fruit de la collaboration des cadres des établissements, de la direction générale de la Fondation et des financeurs. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

Inscrire la Fondation dans la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »

Afin de faciliter les évolutions des projets de vie des personnes accompagnées, la Fondation a structuré son organisation autour de plateformes. Chaque plateforme dispose d'une cellule d'orientation permettant de regrouper l'ensemble des acteurs et de partager autour de différentes situations. L'objectif est ainsi de trouver la ou les solutions les plus adaptées possibles. La Fondation dispose déjà d'un large réseau de partenariats, qui reste à étoffer afin de développer des réponses davantage individualisées et inclusives. Elle doit poursuivre son effort pour inscrire son action au sein des évolutions du secteur : « comment offrir une solution d'accueil et d'accompagnement à chacun pour éviter les ruptures de parcours ? »

⇒ Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap

La proportion de personnes handicapées souffrant de handicap psychique augmente chaque année au sein de la population accueillie dans les établissements de la Fondation. Au cours des quatre prochaines années, la barre des 50% de personnes avec un handicap psychique devrait être franchie. La Fondation a déjà tissé des partenariats et signé des conventions avec les principaux acteurs du secteur de la santé mentale de Limoges. Il convient de renforcer ce travail partenarial et de développer une réelle expertise au sein des établissements afin de répondre de manière ajusté aux

besoins du territoire : « comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique ? »

La moyenne d'âge de la population accueillie dans les établissements augmente, entrainant l'apparition de nouveaux besoins : « comment adapter l'offre à l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population accueillie ? »

Les établissements de la Fondation sur le territoire n'ont pas développé de compétences autour de l'autisme bien que la demande commence à émerger du jeune public orienté dans nos établissements : « comment offrir aux personnes identifiées TSA actuellement accueillies un accompagnement et/ou des solutions d'accompagnement adaptées ? »

Adapter aux nouveaux besoins en favorisant l'inclusion sociale et professionnelle

La réorganisation récente de la Fondation sur le territoire a favorisé l'inclusion des personnes accompagnées et le développement d'offres en faveur de l'autonomisation. La demande est de plus en plus importante des personnes plus jeunes mais aussi des personnes plus avancées en âge qui demandent à sortir d'un milieu institutionnel. Ce virage inclusif devra s'intensifier dans les prochaines années pour favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire, l'accompagnement professionnel ou scolaire des plus jeunes ou de l'accueil familial : « quel que soit le besoin en matière de socialisation, comment garantir le caractère inclusif de la prestation ? »

La population accueillie en Foyer d'Hébergement exprime de nouvelle demandes suite à sa relocalisation en centre-ville et l'arrivée de jeunes en quête d'émancipation. Face à son faible taux d'occupation, l'établissement doit rénover son projet d'établissement, changer ses modalités d'accueil et d'accompagnement et bâtir une communication qui permettrait de trouver une nouvelle dynamique : « comment répondre aux évolutions des attentes du public accueilli en matière d'hébergement ? »

Garantir la pérennité financière des structures et un management de qualité

L'organisation en plateforme a permis d'optimiser les ressources des établissements de la Fondation sur le territoire. La rénovation des autorisations donnera une plus grande flexibilité d'accueil permettant d'améliorer ainsi les taux d'occupation des structures en difficultés. Cet effort doit se poursuivre afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières des établissements : « comment maintenir une gestion performante ? »

Les établissements de la Fondation sont en complète conformité concernant la réglementation des outils de la démarche qualité. En revanche, le suivi des actions reste complexe : « comment optimiser le pilotage des établissements ? »

Le schéma d'organisation actuel est le suivant :

 2 plateformes regroupant chacune deux établissements ou services pilotées chacune par un directeur

- 1 établissement piloté par un directeur



3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

3.1. L'agrément

De 2003 à 2010, l'évolution des autorisations par voie d'arrêtés a étendu progressivement la capacité du SAVS de 15 places à 45 places. Les SAVS de la Haute-Vienne ont alors pour particularité de s'adresser à des personnes en situation de travail protégé dans un ESAT.

Conformément aux objectifs définis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2021, le SAVS s'inscrit dans une logique de territoire qui implique le plateau technique, les savoir-faire du service, un réseau de services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ainsi que des complémentarités construites avec les partenaires œuvrant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le service accompagne désormais des personnes ayant le statut de travailleurs handicapés, mais également en voie de l'acquérir ou l'ayant perdu.

L'arrêté PA-PH n°2019-120 en date du 15/10/2019, en son article 2 maintient la capacité de 45 places et la catégorie SAVS; en son article 3 l'activité du SAVS est exprimée en termes de places et de file active. Le volume de la file active est défini par l'habilitation, révisable au renouvellement du CPOM.

Selon le cahier des charges des SAVS du 07/02/2018, « le type de suivi et le rythme des interventions peuvent permettent d'accompagner un nombre de personnes variable par rapport à la capacité d'accueil. La mise en œuvre et le suivi d'indicateurs relatifs au niveau de complexité des situations et au degré d'intensité des interventions devront permettre d'obtenir une image synthétique du dispositif » .

Des interventions (à hauteur de 30 % de la file active) peuvent être conduites au domicile dans le cadre d'un SAVS renforcé afin de soutenir un projet d'habitat en milieu ordinaire. Cette définition est issue du cahier des charges 2018 du Conseil Départemental.

En tant que service intervenant auprès de personnes vivant à domicile, les services d'accompagnement peuvent être des points ressources sur le territoire pour les personnes handicapées. A ce titre, ils peuvent être amenés ponctuellement à exercer des actions d'information auprès des personnes handicapées qu'ils réorientent vers la MDPH ou les organismes appropriés. Ils collaborent à cet effet avec les services départementaux territorialisés qui peuvent ponctuellement les solliciter pour avis. Une coopération spécifique avec les MDD devra ainsi être établie autour des situations aigües ou isolées, sur le principe de complémentarité des réponses par les acteurs et en définissant les modalités de communication et de coordination (réunions régulières...).

3.2. L'implantation et l'architecture

Le service est actuellement implanté en ville, au 17 rue Archimède à Limoges, dans les locaux de l'ESAT et de l'Accueil de Jour. Il est situé à 3 kilomètres du centre de Limoges, au cœur d'un parc d'activité industrielle et commerciale, la ZAC MAGRE-ROMANET. Il bénéficie d'un bon réseau de transports en commun. Il est desservi par plusieurs lignes de bus, ce qui favorise un accès aisé vers le centre-ville et la périphérie.

Les établissements sur ce site ont reçu un avis favorable à son exploitation par la commission communale de sécurité de Limoges le 26 septembre 2016.

Toutefois, dans le cadre de l'évolution du projet d'établissement et des négociations réalisées pour le CPOM 2018-2021, le déménagement dans un local en centre de ville de Limoges est prévu pour 2020 pour le SAVS visant à développer la dimension inclusive du projet.

3.3. Les missions

Le service d'accompagnement à la vie sociale s'inscrit dans une logique de territoire qui implique le plateau technique, les savoir-faire du service, un réseau de services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ainsi que des complémentarités construites avec les partenaires œuvrant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement repose sur l'individualisation de la prise en charge, l'adaptation et la diversification des réponses aux besoins, capacités et aspirations de chacun.

L'action éducative repose sur l'écoute, l'observation, la relation individuelle, la vie sociale et quotidienne, ainsi que sur des supports techniques.

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des usagers orientés par la CDAPH en recueillant leur adhésion. Dans la mise en œuvre du projet de vie, le service peut être amené à travailler en partenariat avec d'autres structures médico-sociales soit à titre transitoire soit à titre complémentaire. Le sens de l'accompagnement doit être réinterrogé à minima annuellement pour chaque usager afin de maintenir ou rechercher l'équilibre entre les besoins et attentes identifiés par le service et l'adhésion de la personne à son projet de vie.

L'évaluation est au cœur d'un accompagnement ciblé au service du projet de vie.

Le service assure la coordination des différents intervenants auprès de la personne handicapée. Il organise les relais avec les acteurs du territoire sur tous les champs de l'accompagnement en constituant un réseau de partenaires pour lesquels le SAVS assure la coordination des intervenants au service des projets de vie des personnes.

Plus spécifiquement, le SAVS propose un accompagnement facilitant l'accès aux soins, le maintien et le suivi médical, psychologique et/ou psychiatrique des personnes accompagnées.

Il assure un soutien aux aidants en travaillant auprès des familles et des proches dans la mise en œuvre de temps de répit, en les informant et les accompagnant sur les différents types d'aides répondant aux besoins des proches aidants, en soutenant les aidant vieillissants dans la préparation à une séparation, en coordonnant les partenariats dans le soutien nécessaire aux aidants... (en 2018, la coordination du partenariat correspond à 77% des PI dans le cadre de l'aide aux aidants).

Le SAVS favorise l'accès à la mobilité vecteur d'inclusion, apportant une aide à l'acquisition des moyens d'autonomie et de mobilité (accompagnement dans l'obtention du permis de conduire par exemple).

Il accompagne les usagers dans l'accès et le maintien de leurs droits en assurant un accompagnement dans les démarches administratives au sens large mais aussi, en lien avec le droit à un logement décent.

Le service favorise l'insertion professionnelle en facilitant l'accès aux structures de l'emploi grâce aux partenariats qu'il développe et coordonne. Il aide les personnes à se maintenir dans l'emploi en agissant sur la dimension sociale et éducative. Il travaille avec les personnes dans les transitions relatives à l'évolution de leur projet de vie, en vue de l'intégration vers une autre structure ou un autre dispositif d'accompagnement. Pour ce faire, le service propose un temps de tuilage en double accompagnement avec la structure ou le service concerné.

Le SAVS développe les capacités de socialisation en mettant en œuvre les moyens nécessaires au service de l'inclusion : partenariats, apprentissage de l'organisation du temps libre, travail sur les normes et règles de la vie en société, participation à la vie associative de la ville... Il facilite la vie relationnelle en travaillant avec les personnes sur la capacité à aller vers les autres, sur l'estime de soi, l'image de soi, les rapports aux autres... Le service intervient également dans la gestion des conflits.

Il soutient dans leur parentalité, les personnes concernées en lien avec les proches et les services d'aide à l'enfance (PMI, AEMO...) si nécessaire.

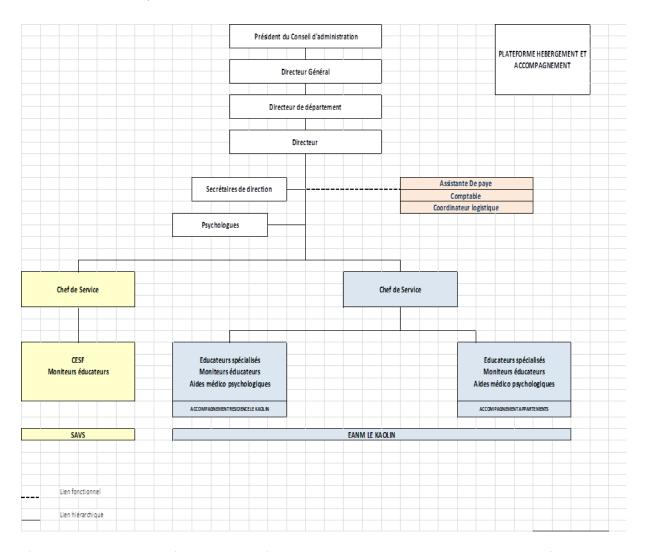
Enfin, le soutien à la gestion du quotidien représente un accompagnement fortement sollicité par les personnes. Ici, le service intervient dans les apprentissages à l'autonomie au niveau des activités domestiques quotidiennes, par la mise en place d'outils repérant (calendrier, pictogrammes, affichage, réglage d'Iphone, cahier de comptes, de répartition des tâches, liste de courses ...) L'évaluation à ce niveau doit permettre le développement de l'autonomie ou le cas échéant, la mise en place des compensations du handicap en vue du maintien dans le logement conformément au projet de vie de la personne.

3.4. Les équipes, l'organigramme

L'équipe de direction de la plateforme pilote et coordonne des équipes :

- D'accompagnement composées de professionnels éducatifs, sociaux et paramédicaux
- Administratives
- Techniques et de services généraux

Les psychologues, assistantes administratives et agents techniques sont mutualisés entre tous les établissements de la plateforme.



L'organisation de la plateforme est pensée au service de la coordination des parcours, afin de gagner en fluidité et cohérence. Les commissions de gestion des parcours, les réunions d'équipe pluridisciplinaires, les réunions d'équipes éducatives, les réunions de projet, les réunions institutionnelles de la plateforme permettent de tendre vers cet objectif.

3.5. Les évolutions en 2020

Le SAVS et La Résidence le Kaolin et appartements constituent la plateforme Hébergement et Accompagnement qui s'est mise en place progressivement à compter de septembre 2019.

La plateforme coordonne tous les aspects de la vie de la personne en situation de handicap assurant la continuité de son parcours : santé, vie professionnelle et vie sociale. Elle travaille en collaboration avec les aidants, les représentants légaux et un réseau de partenaires diversifiés (partenaires médicaux et paramédicaux, partenaires de l'inclusion, acteurs de la vie locale).

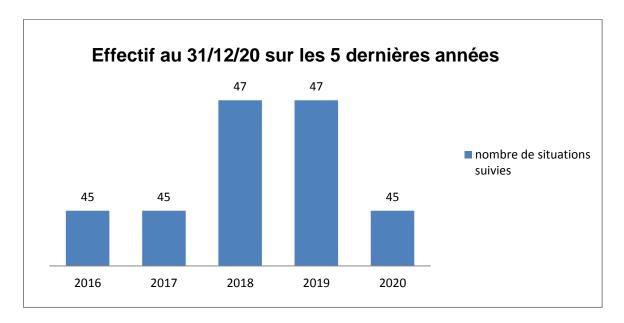
L'établissement a connu une fermeture de ses locaux lors du confinement de mi mars à mi mai 2020, l'activité d'accompagnement des personnes a continué pendant cette période.

La crise sanitaire de 2020 a généré des dépenses supplémentaires liées à l'achat des EPI nécessaires et une adaptation de nos fonctionnements de travail¹ afin d'éviter toute rupture de l'accompagnement.

Le département 87 a attribué "**une prime Covid**"à repartir sur nos différents établissements du département.

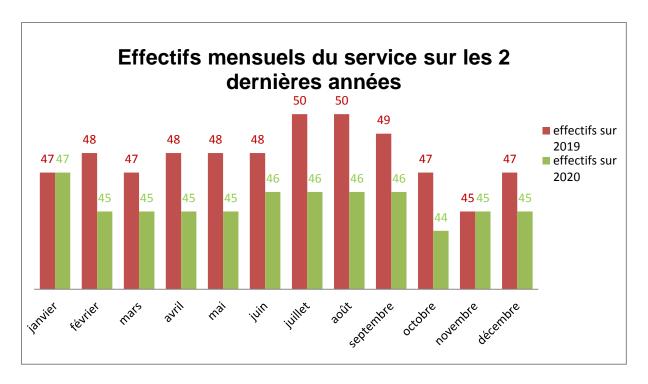
4. LA POPULATION ACCUEILLIE

4.1. Les entrées et les sorties



Au 31/12/2020, le nombre de personnes accompagnées par le service était de 45.

¹ Description précise page 22



Sur l'année 2020, le nombre d'entrées et de sorties a entrainé une fluctuation des situations suivies allant de 47 usagers à 45 usagers.

Des prévisions de nouvelles admissions étaient prévues sur la fin d'année cependant, les personnes ne sont pas venus au rendez-vous programmés pour la signature de leur DIPC (motif : hospitalisation).

Les rendez-vous ont donc été décalés au mois de janvier 2021.

La file active du SAVS au 31/12/2020 était de 50 (file active = personne ayant bénéficiée d'un accompagnement par le SAVS au cours de l'année).

4.1.1.Les admissions

	âge	sexe	origines des personnes admises	handicap principal	handicap secondaire	mesure de protection
1	21	Μ	Foyer d'hébergement le Kaolin	Troubles psychiques	Troubles du comportement et de la communication	Curatelle renforcée
2	22	F	domicile sans accompagnement	Autres types de déficience	Déficiences intellectuelles	Habilitation familiale
3	47	М	domicile sans accompagnement	Troubles psychiques	Déficiences intellectuelles	Curatelle renforcée
	30 ans					

La moyenne d'âge des personnes ayant bénéficiées d'un début d'accompagnement par le SAVS au cours de l'année 2020 est de 30 ans.

4.1.2. Les sorties

	âge	sexe	motif de sortie	durée de l'accompagnement
1	40	М	Réorientation vers un autre établissement/service	2 ans - 4 mois et 13 jours
2	53	F	Projet abouti/ objectifs atteints	10 ans et 10 mois
3	25	М	A la demande de la personnes	6 ans
4	61	М	Réorientation vers un autre établissement/service	14 ans et 7 jours
5	39	F	Réorientation vers un autre établissement/service	11 ans- 5 mois et 15 jours
moyenne	43,6 ans			8 ans - 11 mois et 5 jours

La durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2018 était de 2913 jours, en 2019 elle était de 2618 jours soit environ 7 ans et 17 jours.

En 2020, elle est de 3266 jours, soit environ 8 ans, 11 mois et 5 jours.

La moyenne d'âge des personnes dont l'accompagnement par le SAVS a pris fin sur l'année 2020 est de 43.6 ans.

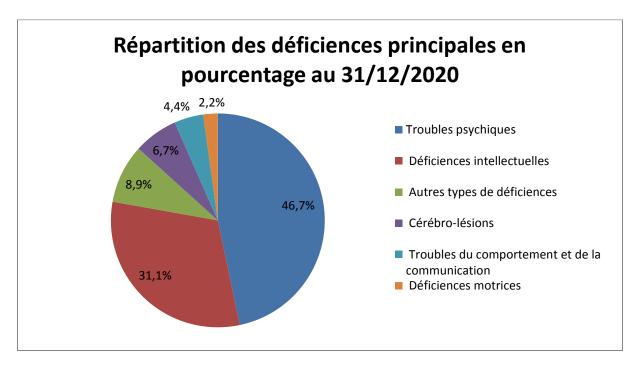
4.1.3. La liste d'attente

Au 31/12/2020, la liste d'attente du SAVS est de 2 usagers.

Leur admission est planifiée sur le mois de janvier de l'année 2021.

4.2. Le profil des personnes accueillies

4.2.1. Typologie du handicap

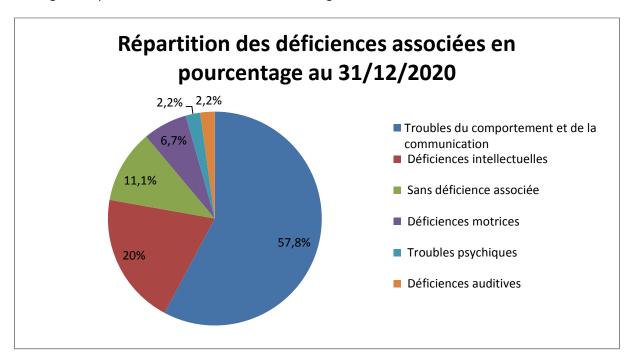


Selon la classification de l'ANAP, 46.7 % des usagers suivis par le SAVS présentent des troubles psychiques au titre de leurs déficiences principales et 31.1 % une déficience intellectuelle au 31/12/2020.

Parmi les 21 usagers présentant des troubles psychiques en déficiences principales, deux usagers ont été pré-identifiés comme présentant des troubles du spectre autistique (grille CARS).

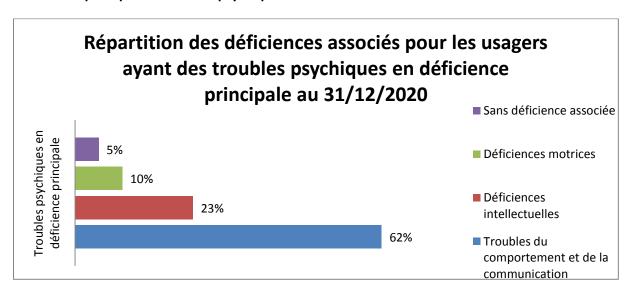
Concernant la classification autre type de déficience, à hauteur de 8.9%, il s'agit de :

- deux usagers souffrants d'épilepsie sévère ;
- une personne dont les difficultés relèveraient davantage du handicap social ;
- une dernière présentant des troubles instrumentaux qui altèrent sa vitesse d'exécution et ses stratégies adaptatives dans bon nombre de tâche cognitives.

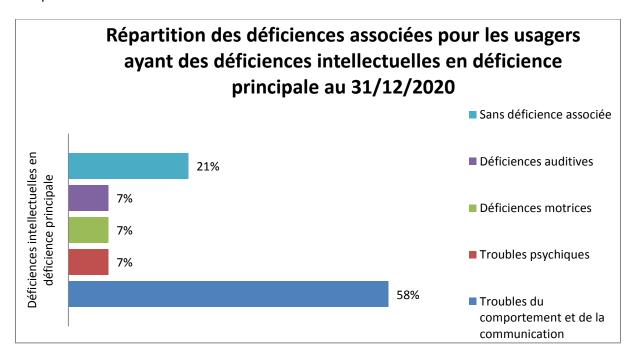


Concernant les déficiences associées, 57.8% des usagers suivis par le SAVS présentent des troubles du comportement et de la communication, 20% des déficiences intellectuelles, notons par ailleurs que 11.1% ne présentent pas de déficience associée.

La présentation ci-dessous met en avant la répartition des déficiences associées en fonctions des déficiences principales : Troubles psychiques et Déficiences intellectuelles.



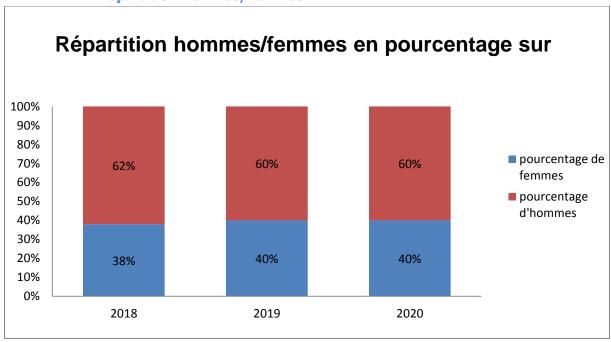
62% des usagers ayant des troubles psychiques en déficience principale présentent des troubles du comportement et de la communication en déficience associée.



Plus de la moitié des usagers présentant des déficiences intellectuelles en déficience principale ont des troubles du comportement et de la communication en déficience associée.

En résumé, une large majorité des usagers du SAVS présentent des troubles du comportement et de la communication à titre secondaire.

4.2.2. Répartition Hommes/femmes



Au 31/12/2020, le SAVS compte ainsi 18 femmes (40%) et 27hommes (60%).

Répartition par tranche d'âge et par genre au 31/12/2020 9 8 7 6 5 ■ Femme 4 Homme 3 2 1 0

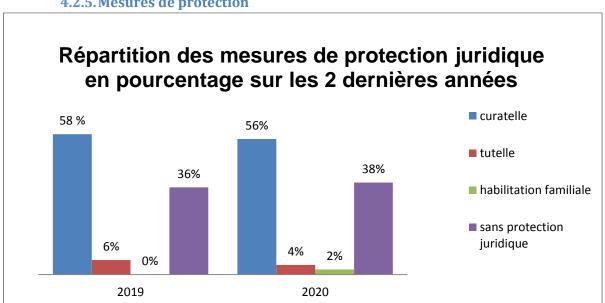
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge

La moyenne d'âge des personnes accompagnées au 31/12/2020 est de 39.66 ans.

4.2.4. Durée de séjour

Au 31/12/2020, la durée moyenne de séjour est de 6 ans, 5 mois et 25 jours.

21-24 25-29 30-34 35-39 40-44 45-49 50-54



4.2.5. Mesures de protection

Au 31/12/2020, 62% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection : habilitation familiale, curatelle simple, curatelle renforcée ou tutelle.

4.2.6. Situation des personnes accueillies

Conformément aux objectifs définis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2021, le SAVS s'inscrit dans une logique de territoire qui implique le plateau technique, les savoir-faire du service, un réseau de services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ainsi que des complémentarités construites avec les partenaires œuvrant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le service accompagne désormais des personnes ayant le statut de travailleurs handicapés, mais également en voie de l'acquérir ou l'ayant perdu.

Situation des personnes accueillies au 31/12/2020 :

	Nombre	Commentaires
Personnes travaillant à l'ESAT La Ribière	39	
Personnes à la retraite	1	Dossier en cours d'étude auprès d'un SAPHAD
Personnes en attente d'une place en ESAT	0	
Personnes en accession à l'emploi en milieu ordinaire	3	Deux usagers à la recherche d'un emploi en milieu ouvert = partenariat avec la mission locale et Plimot Un usager employé en milieu ouvert (boutique et restauration)
Personnes en situation de scolarité	0	
Travailleurs hors ESAT la Ribière	2	Un usager qui travaille actuellement à l'ESAT de l'envol et un autre à l'ESAT de Deltaplus

L'insertion professionnelle voire scolaire, le maintien dans l'emploi, le maintien au domicile, à destination d'un public plus large, en réponse aux besoins du territoire deviennent des enjeux majeurs pour le SAVS.

Au 31/12/2020, les 45 situations suivies représentent un poids de charge de 48 situations.

Interventions Situations ² ou	allégées	types	lourdes	
problématiques	coef 0,5	coef 1	coef 1,5	
simples	5	3	1	
complexes	4	18	13	
critiques	0	0	1	
	4,5	21	22,5	48

- 9 interventions allégées qui équivaut à 4,5 suivis pour le calcul du poids de charge
- 21 interventions types valant 21 suivis
- 15 interventions lourdes équivalant à 22.5 suivis

2

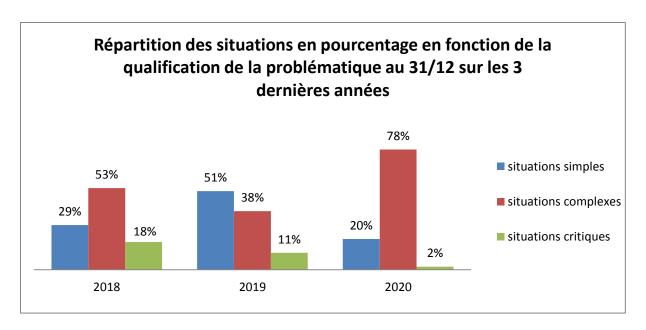
² <u>Définition des types de situation:</u>

La <u>situation simple</u> est caractérisée par des éléments d'intervention et des moyens d'action avec possibilité de retours et d'éclairages ponctuels. Exemple: un jeune adulte avec un projet de déménagement et un environnement aidant.

La <u>situation complexe</u> recouvre:- Une complexité liée à des problématiques spécifiques (ex: une pathologie) qui nécessitent l'étayage d'autres partenariats (ex: addictions, problèmes psychiques, troubles associés, troubles autistiques,);- L'évolutivité de la situation;

⁻ L'existence d'une multiplicité de critères à travailler en même temps et notamment une problématique sociale (ex: séparation de couple, garde d'enfants, rupture familiale,); - Le critère de mobilisation de moyens: coordination, temps, partenariat;- Un niveau de technicité important ou spécifique (Autisme, communication, parentalité);- Un écart entre le niveau d'attente et le niveau possible pour l'usager et sa famille;- L'existence possible ou non d'un partenaire;- Le niveau d'adhésion de la personne (adhésion à l'accompagnement, à la mise en œuvre du projet, déni, refus du handicap,);

La <u>situation critique</u>, situation sans solution, limite de l'accompagnement (écart entre besoins et moyens), correspond souvent à un diagnostic qui sera une porte d'entrée à un signalement :Une situation de crise avec un refus total de l'usager d'être accompagné; Des besoins primaires non assurés, une situation sociale et matérielle très dégradée, une perte d'étayage; Une absence de structure adaptée ou de relai; Une notion de danger associé (risque potentiel ou avéré); Une carence de partenariat avéré (notamment médical ou juridique (ex: situation irrégulière)).



4.3. Données relatives à l'activité

4.3.1.L'absentéisme

Sur l'année 2020, 304 visites à domicile ont été annulées du planning de base (« calendrier Ogyris ») sur 3600 interventions réalisées soit 8.4% d'absences ou VAD non honorées sur l'année.

Ce nombre prend en compte :

- les VAD décalées par rapport au jour et heure prévisionnels établis lors des réunions de projets : à la demande du service en lien avec des accompagnements médicaux par exemple qui imposent de remettre à jour le planning de la semaine ou à la demande de l'usager, avec un délai de prévenance respecté.
- des absences au domicile sans prévenance au préalable, dans ce cas là, nous rappelons à l'usager le règlement de fonctionnement.
- des absences des usagers partis en congés ou hospitalisés.

4.3.2. Les hospitalisations

	laccompagnées	Nombre d'hospitalisations	Nombre de jours cumulés sur l'année 2020		
Hospitalisation somatique (CHU / Clinique)	5	8	161		
Hospitalisation psychiatrique (CHS - centre					
cure addicto)	5	10	36		
total sur l'année 2020	10	18	197		

Sur l'année 2020, 10 personnes accompagnées ont été hospitalisées, ce qui correspond à 18 hospitalisations et 197 jours.

4.3.3. Les journées réalisées

Le service a réalisé 16 593 journées sur l'année 2020.

4.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires

4.4.1. Les visites d'établissement ou contacts

Les visites du service et contacts sont uniquement liées à des demandes d'admission ou d'information en vue d'une admission.

Sur l'année 2020, 13 visites du service ont eu lieu en vue d'une demande d'admission.

Ces visites ont abouti à 3 admissions sur l'année 2020, à 2 personnes sont inscrites sur liste d'attente et dont les admissions sont prévues début 2021 et à 2 personnes qui n'ont pas donné suite.

5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés

5.1.1. Bilan de l'année

Depuis janvier 2020, nous avons réalisé **35 réunions de projets** sur les 45 planifiés.

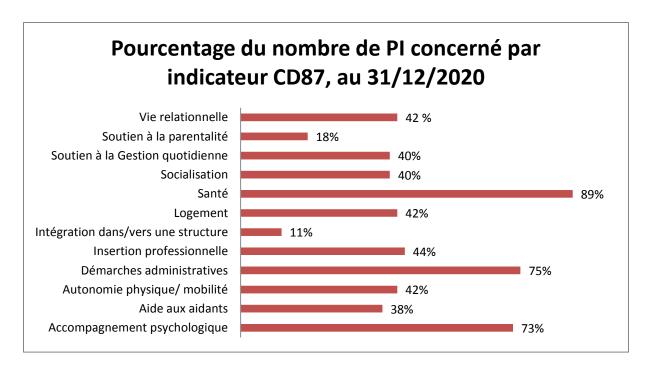
Les 10 réunions non réalisées ont été planifiées sur le mois de janvier 2021.

Sur l'année, le temps mobilisé pour les réunions de projet comprenant le temps de préparation de l'éducateur référent, le temps de préparation pour l'accompagnateur, le temps de réunion, le temps de retranscription, revient approximativement à 210h pour les 35 réunions de projet.

Le nombre de partenaires présents aux réunions de projet 2020, s'élèvent à 26 personnes.

5.1.2. L'identification des besoins individuels

L'identification des besoins individuels, ci-dessous, sont basés sur les projets des 45 situations suivies au 31/12/2020 (35 projets individualisés revus sur l'année 2020, 7 dont les projets datent de la fin d'année 2019 et 3 en lien avec les besoins repérés et identifiés dans les DIPC de 2020 (Document Individuel de Prise en Charge).



Nous pouvons constater que comme chaque année l'indicateur lié à la <u>santé</u> se retrouve dans la majorité des PI (89%).

Autres aspects signifiant concernant les éléments recueillis :

L'<u>accompagnement psychologique et psychiatrique</u> apparait dans 73% des accompagnements au 31/12/2020.

Le travail sur l'acquisition des moyens d'autonomie et de mobilité était représenté dans 53% des PI sur l'année 2019. Aujourd'hui, 42% des usagers accompagnés ont mis en avant cet indicateur lors de leur réunion de projet.

L'accompagnement du SAVS autour de la <u>vie relationnelle</u> se retrouve dans près de la moitié des PI (42%). Nous pouvons noter que les interventions dans le domaine des <u>démarches administratives</u> se retrouvent également dans 75% des PI sur l'année 2020.

Le domaine de la socialisation recueille cette année un maintien dans les PI à savoir 40%.

Le <u>soutien à la gestion du quotidien</u> qui était de 57.45% sur 2018, ne se retrouve plus que dans 40% des PI sur 2020. En effet, il est noté une réelle évolution quant aux accompagnements. Depuis l'évolution du cahier des charges en 2018, les accompagnements qui pouvaient être trop souvent « globaux» sont rediscutés lors des réunions de projet et les priorités d'accompagnements avec des objectifs plus courts et mettant en avant une mise en relation avec les partenaires est accentuée.

Ainsi, le travail de coordination représente aujourd'hui 19% du temps d'activité du service.

L'intégration vers une autre structure concerne 11% des personnes accompagnées en 2020.

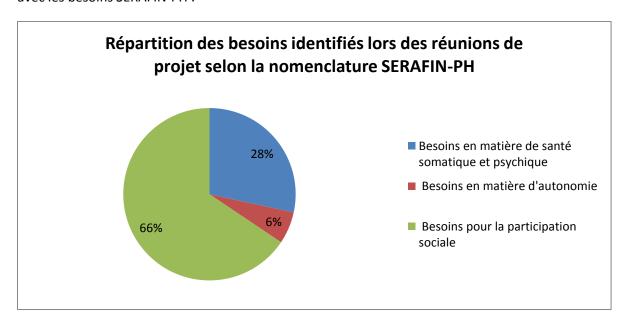
L'<u>aide aux aidants</u> fait partie des missions du service mais n'était pas identifiée avant 2016. En effet, certains usagers du SAVS bénéficient d'une aide informelle très importante s'ajoutant à l'aide professionnelle : les familles sont très engagées dans la prise en charge de leur proche dépendant.

Mais cette aide informelle peut représenter une lourde charge pour l'entourage et ne semble pas anodine dans le fonctionnement du système familial. Aussi, sa prise en considération et le soutien du service sont judicieux. L'aidant informel peut aider la personne de deux manières : en lui donnant de son temps ou en lui donnant de son argent. Il donne le plus souvent les deux dans des proportions élevées, surtout s'il est le parent ou le conjoint de la personne.

L'aide aux aidants proposée par le service concerne sur l'année 2019, 23% des besoins repérés lors des réunions de projet. Sur l'année 2020, il s'agira de 38%.

En ce qui concerne le <u>soutien à la parentalité</u>, le pourcentage des PI concernés a légèrement augmenté passant de18% en 2019 à 21% en 2020.

Une autre lecture des besoins relevés dans les projets individualisés peut être mise en avant en lien avec les besoins SERAFIN-PH :



Ainsi, 66% des besoins identifiés lors des réunions de projet relèvent de la participation sociale, à savoir :

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques
- Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux
- Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport
- Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

28% sont en lien avec la santé somatique et psychique :

- Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

6% des besoins identifiés sont en lien avec l'autonomie :

- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.

5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés

	Nombre d'interventions	pourcentage
santé	386	11%
psy	107	3%
aide aux aidants	70	2%
auto physique et mobilité	67	2%
administratif	541	15%
maintien pro	117	3%
intégration structure	11	0%
logement	156	4%
socialisation	80	2%
Vie quotidienne	1684	47%
parentalité	78	2%
relationnelle	303	9%
	3600	100%

Sur 2020, il y a eu 3600 interventions dont l'objectif est de répondre aux besoins relevés dans les PI des usagers. 19% de ces interventions relèvent de la coordination avec les partenaires.

Les 3 indicateurs « santé, administratif et vie quotidienne » ont représenté 73% des accompagnements sur l'année 2020.

Ne sont pas comptabilisés ci-dessus les accompagnements réalisés durant la période de confinement et de déconfinement compris entre le 16/03/2020 et le 10/06/2020. En effet, il a été question au cours de ces 3 mois de réaliser des accompagnements spécifiques liées à la crise sanitaire et par conséquence moins en lien avec les besoins identifiés dans les projets individualisés de chaque personne accompagnée.

Description des modalités d'accompagnements durant cette période :

Des appels quotidiens à tous ont durant les 15 premiers jours été réalisés.

Le rythme a ensuite été réévalué après chaque intervention en accord avec l'usager « quand souhaitez-vous que l'on vous rappelle ou que l'on vous revoit ?», il a été gardé au minima deux contacts par semaine.

Les contacts ont été personnalisés en fonction du besoin de la personne :

- contact téléphonique (avec l'usager lui-même et/ou ses proches aidants)
- contact en conférence téléphonique : afin de de permettre d'échanger à plusieurs ou de réaliser des temps plus ludiques (ex : blind test)
- contact en visioconférence individualisé (via whatsapp par exemple)
- contact en visioconférence à plusieurs permettant par exemple de réaliser des activités de type gym ou yoga (support TV ou vidéo youtube).
- visite à domicile en respectant les gestes barrières

- accompagnement aux courses ou achats de grande nécessité
- accompagnement médical pour ceux qui ont été maintenus (ou repris surtout à compter de mimai)

Il s'agit également d'accentuer le travail en partenariat avec le secteur paramédical (IDE, IDE psy, psychiatre, médecin traitant,).

Cela représente 1955 interventions dont 335 en visite à domicile ou accompagnements extérieurs. Ce qui revient à <u>une moyenne de 3.5 contacts par semaine pour chaque usager suivi</u> par le SAVS durant ces 3 mois.

Nous allons voir ci-dessous plus particulièrement les indicateurs et les accompagnements réalisés au cours de l'année 2020 en lien plus particulièrement aux besoins repérés lors des réunions de projets.

Il a été en effet nécessaire d'accompagner à la reprise du quotidien et des projets de vie de chacun en adaptant et en ajustant les interventions en fonction des recommandations sanitaires.

5.2.1. L'accompagnement à l'autonomie

2,2	Prestations en matière d'autonomie	770
2,2,1	Prestations en matière d'autonomie	770
2,2,1,1	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	0
2,2,1,2	Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	
2,2,1,3	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	384

L'accompagnement en matière d'autonomie, au sens des prestations SERAFIN, aura concerné 770 interventions sur l'année 2020, soit 21.4% des accompagnements réalisés sur l'année par l'équipe éducative du SAVS.

Les prestations en matière d'autonomie correspondent aux accompagnements qui ont pour objectif l'acquisition et le maintien de l'autonomie de la personne. Les actions et évaluations misent en œuvre répondent aux besoins faisant référence à la notion d'indépendance, à la capacité à prendre des décisions selon ses valeurs et à en assumer les conséquences.

Pour rappel, les prestations en matière d'autonomie répondent aux besoins:

- Pour communiquer, mener une conversation ou une discussion
- Pour les interactions avec autrui (maîtriser son comportement dans les relations, ...)
- Pour utiliser les appareils et techniques de communication
- Pour s'orienter dans le temps et dans l'espace
- Pour prendre des décisions et initiatives
- Pour gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger)
- En matière de fonction mentales, psychiques et cognitives

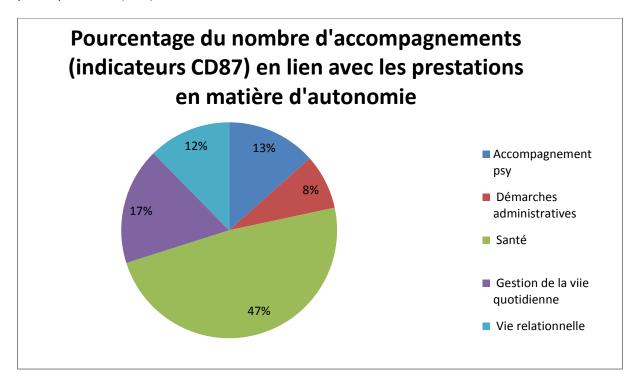
Ainsi, en référence à la nomenclature Sérafin-PH, il sera question de deux types d'accompagnements :

- l'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui comprenant «les actions visant à encourager, favoriser ou permettre les moyens de communication et les interactions de la

personne avec d'autres personnes ». Sur l'année 2020, cela correspond à 50% des accompagnements en matière d'autonomie réalisés par l'équipe éducative du SAVS.

- l'accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité, « il s'agit de l'accompagnement pour réaliser des tâches dont la non-réalisation ou le mauvais choix de réalisation, dans les situations les plus extrêmes, conduirait à une mise en danger, à une situation de crise, à une situation d'insécurité. Sur l'année 2020, cela correspond également à 50% des accompagnements à l'autonomie.

Nous retrouvons ces différents types d'accompagnements plus particulièrement dans 7 indicateurs du CD87 sur les 12 existants. Ainsi, ci-dessous il est question de mettre en avant la répartition en pourcentage du nombre d'interventions en matière d'autonomie en fonction des 5 indicateurs les plus représentés (97%).



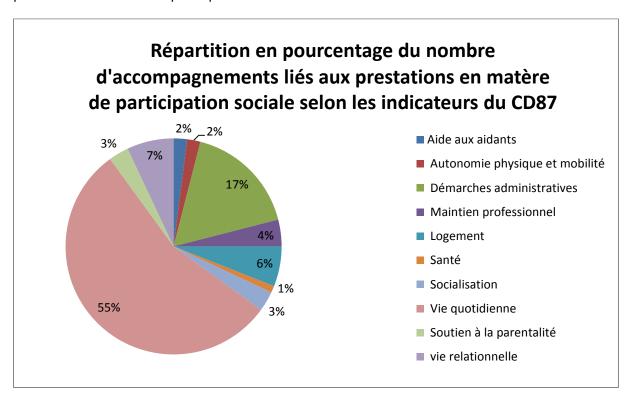
Sur l'année 2020, 47 % des accompagnements en matière d'autonomie ont concerné la santé, 17% le soutien à la gestion quotidienne, 13 % l'accompagnement psychologique, 12% l'accompagnement à la vie relationnelle et 8% ont concerné des interventions liées aux démarches administratives.

5.2.2.L'accompagnement pour la participation sociale

2,3	Prestations pour la participation sociale	2830
2,3,1	Accompagnements pour exercer ses droits	369
2,3,1,1	Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	259
2,3,1,2	Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	110
2,3,2	Accompagnement au logement	1654
2,3,2,1	Accompagnements pour vivre dans un logement	261
2,3,2,2	Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	1393
2,3,3	Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	372
2,3,3,1	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	0
2,3,3,2	Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	21
2,3,3,3	Accompagenments pour mener sa vie professionnelle	109
2,3,3,4	Accompagnements pour réalsier des activités de jour spécialisées	0
2,3,3,5	Accompagnemetns de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	227
2,3,3,6	Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	15
2,3,4	Accompagnements pour participer à la vie sociale	279
2,3,4,1	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	117
2,3,4,2	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	101
2,3,4,3	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	61
2,3,5	Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	156
2,3,5,1	Accompagnements pour l'ouverture des droits	31
2,3,5,2	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	112
2,3,5,3	Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	13

L'accompagnement pour la participation sociale au sens des prestations SERAFIN, aura concerné **2830 interventions sur l'année 2020**, soit 78.6 % des accompagnements réalisés sur l'année par l'équipe éducative du SAVS.

Ci-dessous, nous retrouvons la répartition en pourcentage du nombre d'accompagnements liés aux prestations en matière de participation sociale selon les indicateurs du CD87.



Sur l'année 2020, 55% des accompagnements en matière de participation sociale ont concerné le soutien à la gestion quotidienne, 17% les démarches administratives, 7% la vie relationnelle et 6% l'autonomie physique et mobilité.

Les prestations liées à la participation sociale font référence au fait d'appartenir à une société ainsi les accompagnements proposés ont pour objectif de favoriser la participation des usagers du SAVS dans une société inclusive.

Ainsi, ils répondent aux besoins:

- Pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Pour vivre dans un logement
- Pour l'insertion social et professionnel et pour exercer ses rôles sociaux
- Pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport
- En matière de ressources et d'autosuffisance économique.

5.2.3.L'accompagnement à la santé / soins et prendre soins

5.2.3.1. L'accès aux soins

Le besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé comme défini dans la nomenclature Sérafin-PH revient à accompagner l'usager pour assurer ou exprimer des besoins quant à son confort physique, sa santé, son bien-être physique et mental mais également besoins pour prendre soin de soi, en ayant conscience et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé et pour prévenir une mauvaise santé.

Le service ne disposant pas de personnel médical, l'accompagnement à la santé se déroule uniquement sous la forme de partenariat avec le secteur sanitaire.



Sur l'année 2020, <u>9 accompagnements en moyenne par mois</u> ont été réalisés auprès des médecins traitants ou des spécialistes de type cardiologue, ophtalmologue, stomatologue, gynécologue, rhumatologue....

Pour certains, tout ce qui relève de la santé est source d'angoisse, de tension ou d'incompréhension, nécessitant un accompagnement physique à maintenir encore sur l'année 2021.

Le travail en partenariat avec le corps médical et l'accompagnement de proximité aura encore permis sur l'année 2020 la prise d'assurance et d'autonomie. En effet, la connaissance et la compréhension du rôle du SAVS auprès des spécialistes et médecin traitant permettent à certains usagers de prendre leur indépendance quant à l'accompagnement physique jusque là nécessaire. Tout travail en coordination auprès des médecins se fait bien évidemment toujours en accord avec l'usager.

Il est à noter que sur l'année 2020, le nombre moyen d'intervention (indicateur CD87 « Santé ») était de 32 par mois. <u>Cela correspond au travail d'information, de coordination, de réassurance réalisé en</u> amont et en aval des accompagnements lors des rendez-vous médicaux notamment.

Ces interventions répondent aux besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé (cf Serafin-PH).

5.2.3.2. L'accompagnement psychologique

Le SAVS bénéficie de 0.20 ETP de psychologue. Pour le moment la psychologue n'intervient qu'à hauteur de 0.10 ETP. Un 0.10 ETP est donc vacant sur le SAVS.

La psychologue intervient sur le service dans le cadre des réunions d'équipe et propose une approche évaluative et une aide à l'orientation de l'accompagnement proposé.

Depuis la mise en place des réunions de commission de gestion des parcours (cf. paragraphe 9.2), le psychologue intervient auprès des usagers dans le cadre de la procédure d'admission au SAVS. Puis à toutes les réunions de gestion de parcours de la plateforme hébergement et accompagnement (entrée - sortie – situation complexe).

Néanmoins, la psychologue peut mener des entretiens de soutien individuel pour les usagers en période de difficulté aiguë.

Cette prestation est connue de chacun et peut être activée selon deux modes :

- à l'initiative de l'usager qui en formule la demande auprès de l'équipe éducative ;
- sur préconisation de l'équipe éducative qui le propose à tel ou tel usager.

Cette démarche reste au final une volonté explicite de l'usager.

Pour une personne donnée, l'entretien peut être unique ou quelques entretiens peuvent être nécessaires.

Si les conclusions de ces rencontres aboutissent à un besoin d'accompagnement durable, l'usager sera orienté vers une ou un psychologue libéral, institutionnel ou le secteur psychiatrique afin de répondre au mieux aux besoins identifiés.

Sur l'année 2020, un usager a pu bénéficier des cette prestation à 5 reprises au cours de l'année. Cet usager a été dirigé vers un psychologue extérieur du service.

Le SAVS accompagne également des usagers du service dans une démarche de suivi psychologique et/ou psychiatrique en dehors de l'institution.



5.2.3.3. Les soins spécialisés en psychiatrie

Cela correspond à un peu plus de <u>9 accompagnements en moyenne par mois</u> auprès de professionnels de la psychiatrie.

5.2.4. La coordination au service d'un accompagnement global

Sur 2020, il y a eu 3600 interventions dont l'objectif est de répondre aux besoins relevés dans les PI des usagers. 19% de ces interventions relèvent de la coordination avec les partenaires.

Les partenaires ayant participé aux 35 réunions de projet de l'année 2020 sont les suivants :

- 17 mandataires;
- 1 professionnel du C.E.R.C.L., Centre Expert et de Réhabilitation des Cérébro-Lésés, lors de 2 réunions de projet ;
- 1 personne désignée par un usager « personne de confiance » ;
- 2 invités d'usagers relevant de leurs familles ;
- 1 psychiatre privé;
- 1 IDE psy;
- 1 membre de l'équipe de l'accueil de jour ;
- 1 membre de l'équipe du GEM IPL;
- 1 membre de l'équipe du SAPHAD de Deltaplus.

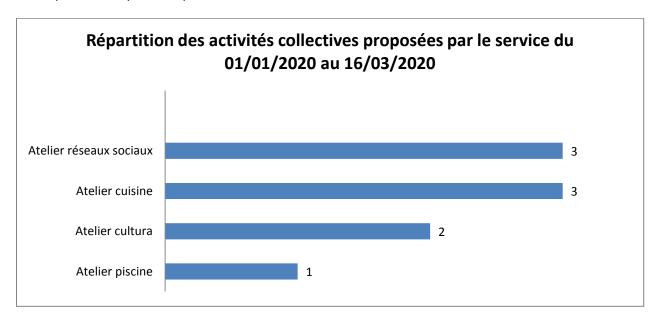
Sur l'année 2020, le SAVS a eu 52 entretiens physiques avec des partenaires hors partenariat de santé et hors réunions de projet :

- au niveau du partenariat technique (ADER, atelier lecture, action bénévolat...): 3 rencontres
- sur le plan social (MDD, AS secteur, PMI, Avocat, AEMO): 10 rencontres
- concernant d'autres ESMS hors Fondation (ESAT, FH, SIS, SAMSAH, ...) : 13 entretiens
- au niveau administratif (MDPH, mandataire judiciaire, mairie, CARSAT, bailleurs, ...) : 21 contacts physiques
- Autres partenaires (école : Polaris, Valadon, ...) : 5 entretiens, rencontres ou interventions.

5.3. Les activités au service des projets individualisés

Le projet institutionnel de notre Fondation précise que « relais des projets individuels, l'action collective est porteuse du vivre ensemble et favorise l'intégration dans la cité ».

Ainsi, le SAVS propose des activités collectives dans l'objectif de pallier aux problématiques d'isolement social mais pas seulement, ces activités peuvent également répondre à un besoin de maintien des acquis, ou de prévention et de sensibilisation en lien avec des sujets liés à la santé ou à la vie quotidienne par exemple.



Jusqu'au 16/03/2020, il y a eu 13 temps collectifs qui ont été proposés aux personnes accompagnées, en réponse aux besoins mis en avant lors des réunions de projets des usagers. Ces actions collectives, ont essentiellement lieu les samedis, toutefois, certains ateliers ont pu se dérouler les soirs de semaine.

5.3.1.Les activités artistiques et culturelles

Par les activités proposées aux personnes, le SAVS veille à éviter l'isolement social. Si l'offre de loisirs n'est pas une fin en soi, elle permet de créer du lien social.

Accompagnement à l'Atelier « Cultura » :

En moyenne 4 à 5 usagers participent à cet atelier qui permet pleinement de favoriser l'inclusion dans la cité. Cet atelier a évolué et les personnes accompagnées s'y rendent désormais seules en bus. La présence du professionnel de service lors de la séance a été encore nécessaire pour certains, en termes de réassurance et de rappel des codes sociaux sur ce début d'année 2020.

Lors de ces 2h d'atelier ouvert à tous, le partage autour de la créativité se réalise dans une ambiance conviviale. Ces séances ont lieu en moyenne un samedi par mois à Cultura sur le site de Family Village.

7 autres usagers bénéficient d'un accompagnement individuel nécessaire favorisant leurs participations à des activités à visée inclusive (inscription, programmation, organisation,) au cours de l'année 2020.

Cet accompagnement découle des besoins mis en avant lors des réunions de projet et inscrits dans leurs projets individuels.

Ainsi, le SAVS aura accompagné sur l'année 2020 (première inscription, renouvellement inscription, maintien d'une participation active, ...):

- 3 usagers au club des supporters du CSP (n'ont pas repris depuis le confinement)
- 1 usager à un club d'astronomie (les séances ont repris depuis septembre 2020)
- 2 usagers au maintien de leur participation à une troupe de théâtre (les séances ont repris depuis septembre 2020/ ces 2 usagers ont quitté le service en fin d'année 2020)
- 1 usager à un club de peinture (les séances n'ont pas repris depuis le confinement)

5.3.2. Les activités de maintien des acquis

<u>L'atelier « cuisine »</u> vise à développer les apprentissages inhérents à la vie quotidienne en appartement autonome et une hygiène alimentaire adaptée aux besoins de santé.

L'atelier se déroule principalement les samedis.

Cet atelier se déroule sur un temps long (5h environ). Il est ouvert à toutes les personnes qui le souhaitent dans la mesure où un besoin d'accompagnement dans ce domaine, a été identifié et formalisé lors des PI.

Sur l'année 2020, ce sont 3 à 6 usagers par groupe qui ont pu participés à chaque séance.

L'objectif général étant d'être capable de cuisiner un plat simple et de pouvoir le refaire au domicile, mais également d'apprendre à diversifier son alimentation.

Les courses sont faites avant l'atelier.

Un thème différent est proposé pour chaque atelier (cuisiner des barres de céréales, apprendre à préparer des crêpes durant la chandeleur notamment, exemple d'un menu express et équilibré).

Il s'agit aussi d'apprendre à faire ensemble (choix du menu, courses, cuisine, mise en place de la table, rangement), prendre le temps de faire les choses en fonction de chacun, partager un repas et partager un moment de convivialité.

5.3.3. Les activités de bien être

L'accompagnement piscine :

Sur l'année 2020, 3 usagers ont été accompagnés à la piscine. Cet accompagnement a répondu à plusieurs besoins mis en avant dans les projets individualisés des usagers :

- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour participer à la vie sociale

L'activité se déroule à l'Aquapolis. Au cours de l'année 2020, il était convenu que l'accompagnateur se montrerait plus discret jusqu'à laisser le groupe réalisé cette activité en autonomie, la seule séance possible n'a pas amené à l'atteinte de cet objectif.

5.4. Les actions de prévention et de sensibilisation

5.4.1.La prévention et l'éducation à la santé

Les temps « entretien santé » vise à maintenir et développer une bonne condition physique.

L'atelier « Activités Physiques et Santé » s'adresse principalement aux personnes dont l'état de santé nécessite une pratique régulière d'efforts physiques. Il est question de personnes en surpoids notamment.

Cet atelier vise aussi à permettre à certaine personne de rompre un certain isolement social.

Les activités proposées sont choisies pour répondre aux problématiques rencontrées, s'adressent à un « public » non pratiquant (notion de « haut niveau » écarté) et doivent être dénués de tout sens de compétition. L'aspect ludique est recherché de manière à ne pas rebuter les participants potentiels et à les inscrire dans la durée. Une promenade est régulièrement proposée dans ce but. Sur l'année 2020, il a été question de balade en individuel et non plus de temps d'échanges collectifs.

5.4.2. Les dangers des réseaux sociaux

Un partenariat avec l'association AGIR existe depuis plusieurs années. Il était question sur l'année 2020 de réaliser une intervention de prévention sur les dangers des réseaux sociaux.

La date programmée était le jeudi 19 mars 2020. Cette intervention a été annulée en raison du confinement.

Cependant, il avait été réalisé 3 séances de préparation avec un groupe de 5 usagers : sensibilisation, préparation d'affiche et de flyers pour les usagers du SAVS afin de toucher le plus de personnes possibles pour cette intervention.

Dès que cela sera possible, il sera planifié une autre date.

6. PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La coordination représente 19% du temps de travail des salariés. Il est question à la fois du travail en partenariat avec les aidants familiaux mais également avec les professionnels accompagnants les projets des usagers.

6.1. Les partenariats professionnels

Le partenariat avec les professionnels de secteur est en lien avec la dimension de « coordination avec les services spécialisés, voire interface dans les relations avec les intervenants » et est importante notamment dans le cadre du soutien à la parentalité. Cet accompagnement relève du travail en partenariat avec :

- les services AEMO,
- le Trait d'union ALSEA,
- les Familles d'Accueil,
- les Assistantes Sociales de MDD (une mesure d'investigation a été réalisée sur l'année 2016 suite à notre appel à la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes concernant l'enfant d'un usager),
- le CAMSP,
- la PMI,
- une crèche,
- des cabinets d'avocats...

Sur l'année 2020, le SAVS a eu 52 entretiens physiques avec des partenaires hors partenariat de santé :

- au niveau du partenariat technique (ADER, atelier lecture, action bénévolat...): 3 rencontres
- sur le plan social (MDD, AS secteur, PMI, Avocat, AEMO): 10 rencontres
- concernant d'autres ESMS hors Fondation (ESAT, FH, SIS, SAMSAH, ...): 13 entretiens
- au niveau administratif (MDPH, mandataire judiciaire, mairie, CARSAT, bailleurs, ...) : 21 contacts physiques
- Autres partenaires (école : Polaris, Valadon, ...) : 5 entretiens, rencontres ou interventions.

6.2. Les partenariats de santé

Le SAVS ne bénéficie pas de personnel médical.

Il travaille en partenariat avec les services d'infirmiers à domicile, plusieurs cabinets médicaux en libéral et le CH Esquirol notamment le SSR, l'UEROS.

L'établissement est membre du Groupement Coopération Santé Mentale et Handicap en Limousin.

Le travail en partenariat avec les médecins généralistes, spécialistes et des services infirmiers à domicile s'est développé conformément aux besoins identifiés par le service. Comme vu précédemment, l'accompagnement physique aux rendez-vous médicaux, notamment auprès des spécialistes est conséquent. Il permet de rassurer l'usager et de reprendre par la suite avec lui les différentes informations transmises et s'assurer de sa compréhension. Il favorise également la pérennisation du travail en partenariat avec le secteur médical que ce soit dans le cadre de l'hôpital ou des cabinets privés.

6.3. L'intervention d'association bénévole

L'association AGIR intervient dans de nombreux domaines mais un des plus importants concerne la lutte contre l'illettrisme. Les objectifs recherchés sont le maintien des acquis et la prévention de l'illettrisme. Plusieurs intervenants proposent leurs services en termes de soutien et développement des prérequis scolaires (lecture, écriture) dans un but d'acquisition d'autonomie dans la vie quotidienne_(aspect pragmatique recherché). La méthode se veut adapter aux capacités des personnes en situation de handicap mental et différente de celle employée dans l'Education Nationale.

Sur l'année 2019, cette intervention concerne 5 usagers du SAVS. Les séances ont lieu sur le site du SAVS à raison d'une séance toutes les 3 semaines environ entre janvier 2020 et mars 2020.

Les interventions n'ont pas repris sur la fin d'année 2020.

7. L'EXPRESSION DES USAGERS

7.1. Le conseil de la vie sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place conformément à la réglementation, tant dans sa forme, sa composition, ses modalités de constitution et de restitution de son travail (comptes rendus).

Il dispose d'un règlement intérieur, ainsi que le prévoit la règlementation, qui a été élaboré en 2014 et signé par le président de l'instance.

Sur l'année 2020, le CVS du SAVS s'est réuni 4 fois au cours de l'année uniquement en conférence téléphonique.

Les thèmes abordés lors des CVS sur l'année 2020 :

- Description de l'organisation mise en place depuis le début du confinement, information sur les transformations de l'activité du service ;
- Informations sur les cas Covid 19 au sein du service et au sein de la Fondation d'un point de vue départemental et national ;
- Description des modalités de communication avec les proches des personnes accompagnées par le service ;
- Présentation du plan de reprise progressive de l'activité du SAVS ;

- Informations sur le futur déménagement du SAVS ;
- Informations concernant le projet d'établissement ;
- Informations sur l'organisation des prochaines élections ;
- Informations concernant les fêtes de fin d'année;
- Election du président et du vice-président du nouveau CVS;
- Approbation du règlement intérieur du CVS;
- Informations sur l'organisation du service depuis le reconfinement.

7.2. Les enquêtes de satisfaction

Il n'y en a pas eu sur l'année 2020.

7.3. Paroles d'usager

Les usagers ont pu s'exprimer dans la <u>revue « Amitiés » de la Fondation</u> au travers des thèmes suivants :

- « Nouvelle décoration pour la rentrée grâce aux challenges photos réalisés pendant le confinement » ;
- « SAVS de Limoges : activités 2.0! »
- Interview d'un usager accompagné par le SAVS « La tête dans les étoiles » / Une page entière dédiée au partage de sa passion : l'ASTRONOMIE.
- Article sur les « Soirées Discut' » organisés par les élus du CVS à l'attention de toutes les personnes accompagnées par le service

La Fondation des amis de l'atelier met en lumière régulièrement les paroles des usagers mais également des professionnels travaillant auprès d'eux sur la page Facebook de la Fondation.

La vidéo du « CORO'SLAM » écrit par des usagers du SAVS est visible sur la page facebook de la Fondation les Amis de l'Atelier mais également sur You Tube.

8. LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Les moments de convivialités sont importants et tiennent toute leur place dans l'accompagnement proposé par le SAVS. L'équipe s'attache à en organiser quelques-uns, lors de périodes ciblées telles que l'été et les fêtes de fin d'année : moments compliqués en raison de l'isolement social et familial pour certaines personnes accompagnées.

8.1.1. Les actions réalisées durant la période de confinement (Mars - Mai)

Pour toutes les actions mises en place, il a été question de prévention et maintien du lien social par le biais du divertissement.

Le Challenge photo:

Dès le 26 mars, nous avons lancé le défi photos "un jour, une lettre". Les usagers du SAVS était invité à envoyer chaque jour une photo d'eux, ou simplement de l'objet choisi en référence à une lettre de l'alphabet. Le jeu a commencé avec le SAVS seulement puis les autres établissements de la Fondation les Amis de l'Atelier ont été invités à participer.

Ensuite, il était réalisé un montage avec toutes les photos qui leur était envoyé à tous (les autorisations photos avaient été au préalable vérifiées et si besoin remises à jour). Une frise de tous les montages effectués est exposée sur le site du SAVS.

Après l'alphabet, le challenge a continué avec "un jour, une émotion", où l'on imite par exemple la joie ou la peur et chacun pouvait envoyer son selfie.



Ecriture d'un Slam:

C'est avec une grande passion que certains usagers du SAVS se sont lancés dans l'écriture d'un slam durant ce confinement.

Ce slam a pu être diffusé sur facebook via le compte de la Fondation mais également sur you tube : https://www.youtube.com/watch?v=RavYrqtRdQQ

Une multitude d'activités occupationnelles ont été organisées, les supports utilisés étaient très souvent internet, mais pas seulement, il a été distribué dans les boites aux lettres des usagers qui le souhaitaient, des impressions de mandalas, des jeux de logique Après un temps d'apprentissage pour certains, les idées ont vu le jour :

- jeux de mots et de logique
- jeux d'activités physiques (routine de réveil musculaire le matin / Tonifier son corps en 20 minutes par jour)
- orientation et découverte de sites d'informations : http://www.santetresfacile.fr/ ;
 https://solidarite-numerique.fr/
- orientation vers des sites à la « découverte de Limoges et du Limousin »

- orientation vers des sites en lien avec la vie quotidienne et les dangers à la maison : http://www.prevention-maison.fr/; https://www.cidj.com/vie-quotidienne/transports/les-droits-et-les-devoirs-du-pieton

Blind test:

Une personne accompagnée par le SAVS a souhaité mettre en avant et partagé son goût pour la musique en organisant, aidée par l'équipe éducative, deux blind test durant le confinement.

Ainsi, c'est en téléconférence que cette activité a pu se faire, une fois les règles du jeu établies et comprises par tous, la musique partait et l'éducateur comptait les points : moment de convivialité et de partage au rendez-vous !

9. Démarche qualité

9.1. Gestion des risques

Le Plan bleu est réactualisé tous les ans et présenté à l'équipe annuellement également. Le Plan Bleu a été communiqué dans une version actualisée sur le dernier semestre 2020. Les actions à mettre en œuvre en cas de pandémie de COVID y ont été intégrées. Un plan de reprise de l'activité a également été transmis aux autorités en lien avec la crise sanitaire.

Le DUERP est réactualisé tous les ans en réunion d'équipe et présenté en CHSCT.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) existe et a été communiqué par le service dans une version initiale datant de 2014 et dont l'actualisation a été présentée lors du CHSCT de novembre 2016 puis 2017. Une nouvelle version du DUERP a été utilisée en 2018 et présentée en décembre 2018 et son plan d'action présenté pour la première fois début mars 2019.

Ce document a été élaboré, puis révisé, dans le cadre de réunions associant les quatre « éducateurs » et la cheffe de service puis en présence de la directrice, chaque risque repéré faisant l'objet d'une évaluation. Le niveau de criticité : c'est à dire la probabilité de survenue (fréquence) multipliée par la gravité possible des dommages est au plus bas concernant les risques psycho sociaux sur la majorité des situations identifiées.

Les risques chimiques, les risques « incendie et explosion » et les risques organisationnels font état de l'application des préconisations réalisée sur la totalité des situations identifiées. Le niveau de criticité dans ces domaines est donc minimisé.

Les risques liés à l'activité physique présente un taux de criticité légèrement plus élevé en lien avec le travail de bureau sur écran informatique. Les actions de prévention suivantes sont à réaliser : Formation gestes et posture et éclairage supplémentaire avec lampe de bureau. La démarche d'équipement des bureaux de repose pied, siège réglable, bureau informatique, souris et tapis ergonomiques a été réalisée fin 2017.

Le niveau de criticité le plus élevé se situe dans le domaine des déplacements, du fait même des modalités d'intervention du service. Cependant sur les 13 actions de prévention prescrites, 11 sont réalisées et seule une action restait à mettre en œuvre fin 2017. Il s'agit du rappel du respect des zones de circulation piétonne dans l'enceinte de l'établissement, cette action a été réalisée sur 2019.

L'approche de la bientraitance est transversale et présente dans l'ensemble des documents supports de l'action du service et dans leurs références.

Elle s'appuie sur des éléments conséquents : qualification des professionnels, solidité et consistance de l'équipe, formations, étayages internes de qualité. Les usagers rencontrés lors de l'évaluation externe en 2016 accréditent son effectivité.

La procédure de lutte contre la maltraitance a été révisée en juin 2015. La Direction du service la (re)présente à l'équipe une fois par an.

En lien avec la procédure de gestion des événements indésirables, cette procédure précise la conduite à tenir en cas de suspicion et cas avérés de maltraitance pouvant survenir envers les personnes accueillies dans les établissements et services de la Fondation.

L'utilisation de la procédure de gestion des événements indésirables et indésirables graves est effective depuis mars 2016 et a été réactualisée en 2019.

Le SAVS avait réalisé 38 fiches de signalement d'Evénement Indésirable de janvier à décembre 2020.

8 signalements relèvent d'une atteinte physique à la personne (chute, malaise, crise d'épilepsie...)

17 fiches signalent une atteinte psychique à la personne (agressions, vol, dépression, mal être, alcoolisation...)

12 fiches signalent des évènements indésirables autres : aliments dans le frigo d'un usager périmés, questionnement autour de l'adhésion à un culte, problèmes de voisinage...

1 signalement pour une panne de véhicule de service.

9.2. Groupes de travail ou projets spécifiques

Au cours de l'année 2020, le SAVS a participé à 2 groupes métier SAVS de la Fondation des Amis de l'Atelier (niveau national).

Ce travail a concerné les thèmes de « l'accompagnement à distance pour les SAVS et des pratiques judicieuses à pérenniser »; « le suivi de l'activité des services » ; « les horaires d'ouverture et astreintes » sur les SAVS à la recherche d'une harmonisation des fonctionnements des services au sein de la Fondation.

9.3. Outils de pilotage

Le déploiement du Dossier Unique de l'Usager a été amorcé en milieu d'année 2016, au niveau de la partie administrative des dossiers du SAVS. Puis en fin d'année 2016, l'équipe éducative a amorcé l'utilisation du logiciel. Le choix stratégique de son utilisation a porté alors, sur la création du calendrier, en premier lieu. En 2017, le SAVS a amorcé l'utilisation des transmissions. En 2020, le service renseigne le projet individualisé au sein du logiciel ce qui doit permettre d'extraire une évaluation du niveau de réalisation des PI durant l'année écoulée.

Le service utilise donc désormais 100% du logiciel avec un taux de remplissage à 98% :

Volet	Etat de déploiement
Dossier administratif	Fait avec un taux de remplissage de 98 %
Dossier soin	Non utilisé
Dossier médical	Non concerné
Transmission	Fait
CR professionnel	Fait
Dossier de liaison d'urgence	Fait

Calendrier	Fait
Présences	Non concerné
Proiet individuel	Fait

La Fondation a également fait le choix de faire évoluer son système d'information pour optimiser les fonctionnements avec l'installation notamment d'un nouvel ERP permettant l'interface entre les différents logiciels de gestion de la Fondation. Ainsi pour exemple, la création d'un contrat au niveau RH alimente le logiciel budgétaire et le logiciel de paye. L'installation de cet ERP et des logiciels a nécessité la mise en place de formations pour les cadres et les assistantes de direction (logiciel CEGI Compta First et CEGI ALFA RH).

9.4. La révision des outils de la loi 2002-2

La démarche d'élaboration du projet de service a été amorcée en février 2019. Elle fut plutôt longue et entrecoupée car il s'est agit de travailler sur et d'élaborer deux projets d'établissement/service (celui de la résidence et celui du SAVS) chapeautés par un projet de plateforme, l'aboutissement portant sur trois projets stratégiques se recoupant et cohérents : le projet stratégique de la résidence et appartements, celui du SAVS puis le projet stratégique de la plateforme hébergement et accompagnement.

102 heures de travail ont été consacrées aux groupes de travail et réunions. La démarche mise en œuvre a sollicité l'implication des professionnels, partenaires et usagers à travers les groupes de travail et des réunions de présentation des travaux à l'ensemble des groupes ou sur la plateforme. 11 thématiques ont été travaillées à différents niveaux :

		Prof.	Usagers	Départ.	Plateforme	EANM	SAVS
1	Les modalités d'accueil	X				Χ	
2	Les modalités d'accompagnement	Х					Х
3	Mes besoins		CVS			Χ	
4	Mes besoins		CVS				X
5	Les prestations et besoins en matière d'autonomie, vie sociale et santé	X	×			X	
6	Les prestations en matière d'autonomie, vie sociale et santé	Х	X				X
7	Les prestations, forces et faiblesses	X			X		
8	Les RBPP	Χ			X		
9	Les éléments du bâtiment	X				Χ	
10	PI et coordination	Χ	X	X			
11	Enjeux RH	X		X			

Dans le cadre de ces travaux, les différentes équipes de la plateforme, les usagers et les partenaires ont échangé et appris à se connaître, autour d'un thème central transversal à l'ensemble des sujets travaillés : l'évaluation des besoins en lien avec les prestations proposées.

Une vision et culture commune à la plateforme s'est amorcée dans le cadre de cette démarche, par centrage sur les besoins des usagers, en s'appuyant sur la grille des indicateurs SERAFIN PH.

<u>Tableau prévisionnel des révisions des</u> <u>outils de la loi 2002-2 :</u>	Dernier document validé	Prochaine révision	
Projet d'établissement	16/06/2014	2019	

Règlement de fonctionnement	07/12/2017	05/2022
Livret d'Accueil	07/10/2014	2019-20
Evaluation interne	08/04/2015	2021
Evaluation externe	22/12/2016	2023
Plan Bleu	06/2018	06/2019
CVS (élection & règlements)	07/09/2017	09 /2020

9.5. Les évaluations réalisées

L'évaluation interne du SAVS de Limoges a été réalisée principalement pendant la fin de l'année 2014. Elle a été conduite de manière participative par l'équipe pluridisciplinaire.

Le référentiel établi, est régulièrement actualisé par le Siège de la Fondation des Amis de l'Atelier, en concertation étroite avec les « Groupes Métiers » des différents types d'établissements et de services.

L'évaluation interne du SAVS a fait l'objet d'un rapport présenté en Conseil de la Vie Sociale (CVS) du service et validé par la Direction Générale de la Fondation des Amis de l'Atelier.

L'évaluation externe du SAVS a été réalisée en 2016. Elle a été l'occasion de mettre en valeur les qualités de ce service, tant sur le plan de son efficience, que ses capacités d'adaptation.

La prochaine évaluation est l'évaluation interne qui aura lieu en 2021.

9.6. Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

La formation est un processus en cohérence avec le projet institutionnel de la Fondation, de son projet stratégique et des projets d'établissements et de service.

Sa mise en œuvre suppose la réalisation d'un ensemble d'étapes : connaissance des compétences du personnel, identification des besoins, définition des objectifs d'évolution des compétences (notamment issue des entretiens annuels d'évaluation), élaboration des plans de formation, choix des organismes partenaires, préparation des programmes pédagogiques, réalisation de la formation, évaluation.

La formation professionnelle des salariés est étroitement liée :

- Aux axes stratégiques de la Fondation ;
- Aux besoins, actuels et à venir, de l'établissement, vis-à-vis de son projet ;
- Aux besoins communs des établissements, dans une optique de mutualisation des compétences et de cohésion institutionnelle ;
- Aux souhaits d'évolution des salariés, acteurs de leur parcours professionnel.

Sur le département de la Haute-Vienne, les salariés des établissements ont émis le souhait de mutualiser les formations de façon à partager les expériences. Le plan de développement des compétences (PDC) est donc réalisé à partir de l'ensemble des entretiens annuels d'évaluation et des

entretiens professionnels et en fonction des besoins liés à l'évolution des publics. En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté le déroulement des formations collectives prévues. Par conséquent, seules ont pu être réalisées les formations suivantes :

Thème de Formation	Objectifs	Nombre de journées	Nombre de participants	Nombre participants du SAVS
Développer la capacité d'autodétermination chez les personnes en situation de handicap mental/psychique	Développer les outils facilitant l'autodétermination des personnes dans leur parcours de vie Adapter les postures professionnelles pour développer l'autodétermination des personnes accueillies	2 jours	<u>ANNULEE</u>	CAUSE COVID
Accompagner les personnes en risque de précarité	Identifier, prévenir, accompagner les personnes en risque de précarité sociale Adapter les postures professionnelles aux situations des personnes	2 jours	9	1
Accompagner les personnes en situation de handicap psychique	Comprendre le handicap psychique et le différencier du handicap mental Identifier les caractéristiques spécifiques de la relation avec les personnes en situation de handicap psychique pour favoriser un accompagnement et une posture professionnelle adaptée	2 jours	ANNULEE	CAUSE COVID
Utilisation OGIRYS DUU	Perfectionnement du personnel à l'utilisation du logiciel Ogirys (Dossier Unique de l'Usager)	6 x 1/2jours en visioconférence	39	4
Analyse des Pratiques Professionnelles	Favoriser l'expression et l'accueil des différences de points de vue dans la mise en œuvre des actions éducatives. Permettre une prise de recul et de réflexion quant à ses interventions éducatives. Mettre en évidence la dissymétrie de la relation	5 x 2h	16	1

Veiller à diffé	rencier : la
fonction et la	a personne,
l'identité	et le
comportement,	l'être et
le faire, l'ir	
l'action	
Favoriser l'in	ntégration
d'une vision sy	<u> </u>
des situations.	· '

Les professionnels sont également formés dans le cadre des formations obligatoires : Secourisme et sécurité au travail / sécurité incendie.

9.7. Suivi du plan d'actions de l'année

Un plan d'amélioration est élaboré et suivi dans le temps.

Concernant l'évaluation interne, une majorité des actions ont d'ores et déjà été, ou sont en cours de mise en œuvre. Quelques hypothèses d'action n'ont pas été retenues ou sont remises en cause, en regard de l'évolution qualitative des besoins et des orientations du service. Selon la nomenclature retenue dans le référentiel sur les cent dix références abordées :

- > 35,5% des critères sont considérés comme pleinement atteints vis-à-vis des exigences règlementaires et de bonnes pratiques et 40,9% comme plutôt satisfaits malgré des défauts occasionnels de mise en œuvre.
- A l'opposé, 11,8% des réponses concernent des exigences, qui apparaissent globalement trop peu et ponctuellement satisfaites et 7,3% des critères qui ne sont pas du tout réalisés.

Au 31/12/2020, 84% des objectifs définis dans le plan d'action de l'évaluation interne sont réalisés. Sur 47 actions à mener, il en reste 7 à réaliser fin 2020. Ci-dessous les objectifs restant à mettre en œuvre au 31/12/2020 :

AXE* 1: « La promotion de la qualité de vie, de l'autonomie, de la santé et de la participation sociale »	Objectif 1: Connaître, diffuser, s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles qui concernent le service
AXE 2: « accompagnement individuel et collectif »	Objectif1: Etablir un partenariat avec une association spécialisée dans la communication adaptée (cours du soir par exemple) ou enseignant à la retraite bénévole.
AXE 3: « accompagnement à la santé »	Objectif 1: Développer un partenariat avec un cabinet infirmier (soin et santé)
Axe 4: « garantie des droits »	Objectif 1 : Sensibiliser les familles et les mandataires pour

	les prochaines élections du CVS au moyen d'une réunion
Axe 5: « prévention des risques »	Objectifs réalisés
Axe 6: « ouverture de l'établissement et inclusion »	Objectif 1 : Etablir une convention avec tous les partenaires.
Axe 7: « organisation de l'établissement »	Objectif 1 : Formaliser le suivi des PPI (procédures)
	Objectif 2 : Développer et améliorer les outils informatiques (tablettes ou petit ordinateur portable pour prise de notes en VAD)

Rapport
d'évaluation
externe

<u>Préconisation 1 : améliorer le partenariat externe</u>

Contractualiser les coopérations :

Réalisation d'un tableau répertoriant les partenaires médicaux paramédicaux (travail en lien avec le psychologue de la structure)

Réalisation d'un tableau identifiant les autres partenaires de l'accompagnement (tuteurs, éducateurs AEMO, AS MDD...).

Evaluer les coopérations annuellement avec les partenaires :

Créer un conseil des partenaires.

Préconisation 2 : Développer l'inclusion sociale et citoyenne

Mobiliser les usagers autour du CVS

Créer un atelier citoyenneté

<u>Sortir le SAVS des locaux de l'ESAT</u> (différenciation des missions, proximité des services)

Inscriptions actions bénévoles

<u>Préconisation 3 : Mettre en cohérence Outils loi 2002-2 et pratiques</u> Proposition 3 :

Réviser le règlement de fonctionnement Réviser le projet d'établissement.

<u>Préconisation 4 : optimiser l'accès aux droits à la participation des usagers</u> <u>Proposition 4</u>

Favoriser l'implication des usagers :

Réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle

Participation des personnes accompagnées à un groupe de travail pour

l'élaboration du règlement de fonctionnement

Participation des personnes accompagnées à un groupe de travail pour l'élaboration du PE

<u>Participation des usagers à un groupe de travail pour l'élaboration de l'évaluation interne.</u>

<u>Préconisation 5</u> : <u>Développer les compétences professionnelles</u> Proposition 5

Mettre en place l'analyse de la pratique.

<u>Préconisation 6</u>: <u>Améliorer le parcours et les modalités d'accompagnement</u> <u>Proposition 6</u>

- Articuler les évaluations et projets individuels avec les propositions d'accompagnement
- Mise en œuvre de la procédure de gestion des parcours (plateforme hébergement et accompagnement)
- Annualiser les réunions de projets individualisés.

<u>Préconisation 7 : Améliorer la performance dans la transmission, la conservation et la traçabilité des informations</u>

Proposition 7

Adopter et s'approprier l'outil OGiRYS.

Avis sur démarche d'évaluation :

la

Préconisation 1 :

Améliorer la construction du rapport d'évaluation interne en vue d'autoriser la bonne conduite de l'évaluation externe (complémentarité de l'analyse d'évaluation externe)

Proposition 1:

Favoriser un questionnement évaluatif centré sur les usagers

Prendre en compte les perspectives croisées (professionnels, usagers, partenaires...)

Spécifier les objectifs par rapport aux objectifs recommandés par l'ANESM

Définir les objectifs prioritaires (choix d'entrée, ordre d'évaluation des axes recommandées) : expliciter les choix d'entrée et priorisation, afin d'inscrire la démarche dans la continuité.

Définir le déroulement de la démarche au cours de la période d'évaluation interne concernée (temporalité, ordre d'évaluation des axes recommandés).

Définir et valider le cadre évaluatif en référence aux axes et thèmes d'évaluation de la recommandation de l'ANESM applicable.

Favoriser la participation des instances délibératives et des usagers.

Mentionner les difficultés rencontrées.

Au niveau de la présentation des résultats :

- Développer le niveau de réalisation des objectifs et le niveau d'appropriation des RBPP
- Développer les effets constatés pour les usagers et la pertinence des activités déployées
- Les domaines évalués doivent faire référence aux axes recommandés par l'ANESM
- Prioriser les objectifs contenus dans le plan d'amélioration
- Préciser les résultats attendus, les indicateurs de suivi et de résultat retenus
- Décliner les moyens mobilisés ou à mobiliser.

Préconisation 2 :

Développer les contractualisations avec les partenaires pour lesquels des processus où des protocoles se justifieraient.

Préconisations 3:

Renforcer les partenariats dans le champ socio-éducatifs.

Préconisation 4:

Définir et mettre en œuvre les modalités de participation des usagers à l'évaluation interne.

Préconisation 5 :

Rédiger le Projet de service prenant en compte la recommandation de l'ANESM : « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service. »

Préconisation 5 :

Evaluer avec plus de précision les items concernant l'effectivité des droits, des libertés et de la participation des usagers.

Fin 2017, 62% des préconisations et des propositions sont réalisés. Au 31/12/2018, 72% des objectifs sont atteints.

Les préconisations à suivre restantes fin 2020 sont :

La création d'un conseil de partenaires, la sortie du SAVS des locaux de l'ESAT et l'accueil de jour, la réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle, la participation des usagers à un groupe de travail pour l'évaluation interne.

Le projet stratégique à 5 ans du SAVS et de la plateforme Hébergement et Accompagnement :

Axe	Titre de l'axe	Objectif	Actions			Pilotago ¥		date de
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Elargir l'accueil et l'accompagnement à un nouveau public	Accompagner des personnes relevant d'autres ESAT ou sans activité professionnelle (en voie d'acquérir le satut TH ou l'ayant perdu)		Indicateurs Nbre d'usagers d'autres ESAT acc/ Nbre n'ayant pas encore ou plus le statut de TH	Pilotage Directeur/chef de		in 💌
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Adapter l'organisation de travail:modification des horaires de travail, évolution des outils de travail (utilisation de tablettes)	SAVS	Horaires de travail ajustées aux besoins du public/ Utilisation de tablettes	Directeur	2022	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Développer de nouveaux partenariats avec des structures de l'emploi (Pôle Emploi, autres ESAT)	SAVS	Nbre de situations issues ou ayant recours à Pôle emploi ou aux services de l'emploi accompagnés	Directeur/chef de	2018	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Adapter l'offre aux besoins des nouveaux publics	Etudier la transformation ou l'extension de places en places de SAMSAH	SAVS	extension ou transformation de places en SAMSAH	Directeur/ Cirecteur de Département	2023	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation en corrélation avec l'évolution du public et des prestations (autodétermination, veillissement, HP)	Plateforme	Nbre de formations collectives en lien avec les besoins et les partiques/PDC	Directeur/ Directeur de Département/DR H	2018	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Renforcer le temps de psychologue	SAVS	Temps augmenté	Directeur	2019	
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Faire vivre des partenariats avec le champ de la psychiatrie (CH Esquirol, équipe mobile, psychiatres libéraux)	Plateforme	Nbre de situations/ Nbre de réunions partagées	Directeur/chefs de service	2020	2024
AXE 1	Redéfinir l'offre de la plateforme au regard de l'évolution du public accompagné	Renforcer et harmoniser les compétences des équipes aux spécificités du nouveau public	Structurer et modéliser les méthodes de travail sur la plateforme (entre la résidence et les appartements- entre la résidence et appartements et le SAVS)	Plateforme	outils et méthodes de travail harmonisés/ usage effectif Ogirys harmonisé	Directeur/ chefs de service	2019	2021

AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Optimiser l'évaluation des compétences des usagers et le recueil de leurs souhaits en termes de parcours	mettre en place les outils utiles à l'évaluation des compétences	Plateforme	grilles d'évaluation harmonisés mises en place	Directeur/ Directeur de Département/DQ A	2022	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Etoffer la palette de prestations afin de répondre aux besoins des usagers accompagnés et du territoire	Identifier et définir pour chaque modalité d'accueil et d'accompagnement de la plateforme, les compétences requises et travaillées	Plateforme	modalités d'accueil formalisées par palier de compétences	Directeur	2022	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Etoffer la palette de prestations afin de répondre aux besoins des usagers accompagnés et du territoire	Identifier les ESMS et les partenaires proposant des prestations complémentaires utiles au parcours des personnes en dehors de la plateforme	Plateforme	cartographie	Directeur de Département/ Directeur/chefs de service	2019	2022
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer l'autodétermination des personnes dans le choix de leur orientation		Plateforme	Nbre d'usagers formés	Directeur de Département/ Directeur/ DQA	2023	2025
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer les outils de suivi et de collaboration autour du PI	Exploiter les possibilités offertes par le logiciel OGIRYS en termes de collaboration autour du PI	Plateforme	utilisation des indicateurs de suivi et d'activité SERAFIN	Directeur/ DQA	2020	2022
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer les outils de suivi et de collaboration autour du PI	Utiliser l'outil d'évaluation du niveau de réalisation des PI	SAVS	Extraction du niveau de réalisation des objectifs des PI au regard des actions réalisées	chef de service	2020	2022
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer les outils de suivi et de collaboration autour du PI	Simplifier le recueil des indicateurs d'accompagnement	SAVS	lien entre indicateurs CD87 et SERAFIN PH à travailler avec le CD87	Directeur/Directe ur de Département	2021	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Renforcer les outils de suivi et de collaboration autour du PI	Améliorer l'équilibre du poids de charge des situations accompagnées en évaluant l'impact des situations à l'admission en termes de poids de l'accompagnement	SAVS	Définition des types d'intervention (allégées, types, lourdes) à préciser avec le CD87	Directeur/chef de	2021	2024
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Améliorer l'accompagnement des usagers vers le milieu ordinaire et milieu professionnel/scolaire	Systématiser les axes de l'inclusion sociale et professionnelle dans les PI des usagers accompagnées	SAVS	axes formalisés dans le PI/ Nbre de PI concernés	chef de service	2018	
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Permettre l'identication du SAVS comme point ressource sur le territoire pour les personnes en situation de handicap mental	Développer le partenariat avec les MDD et MDPH	SAVS	Nbre de réunions de coopération avec les MDD et la MDPH: Nbre de situations communes avec les MDD	Directeur/chef de	2019	
AXE 2	Travailler les transitions et améliorer la fluidité des parcours	Permettre l'identication du SAVS comme point ressource sur le territoire pour les personnes en situation de handicap mental	Information ponctuelle des usagers en amont/aval et de réorientation	SAVS	Nbre de personnes reçues orientées vers un autre organisme	chef de service	2022	2024

AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Investir la procédure de recueil et traitement des plaintes et des satisfications	Plateforme	Nbre de plaintes et satisfactions traitées sur l'année	Directeur/chefs de service	2019	2021
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Constuire et réaliser une enquête de satisfaction annuelle commune		enquête de satisfaction annuelle	Directeur/chefs	2020	2024
AXE 3	qualité Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	S'appuyer sur les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle pour définir des actions d'amélioration pour chacun des ESMS	Plateforme Plateforme	réalisée plan d'action issu de l'enquête présenté et suivi (intégré au PACQ)	de service Directeur	2022	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	impliquer les usagers dans la démarche d'évaluation interne et externe	Plateforme	participation aux entretiens et aux groupes d'évaluation	Directeur/chefs de service	2021	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Développer une démarche participative d'amélioration continue de la qualité incluant les usagers	Adapter tous les outils de la loi 2002-2 de la plateforme en FALC	Plateforme	outils en FALC	Directeur/chefs de service	2023	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Réaliser annuellement un bilan des El/ElG présenté aux instances	Plateforme	CR réunion de CVS et d'équipes	Directeur	2020	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Former les nouveaux salariés à la procédure de gestion des El/ElG lors de la période d'intégration	Plateforme	Nbre de rappels de la procédure dans les CR de réunions d'équipe	Directeur/chefs de service	2019	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Inscrire les RBPP dans les pratiques des professionnels	Plateforme	présentation annuel en réunion institutionnelle et en CVS d'une RBPP issue d'1 groupe de travail/ RBPP rendue accessible sur tse	Directeur/ chefs	2021	2024
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Elaborer un PACQ pour chaque ESMS consolidé au niveau de la plateforme	Plateforme	PACQ réalisé	Directeur/DQA	2021	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Diffuser une culture de la qualité auprès des professionnels	Mettre en place une instance de suivi du PACQ	Plateforme	instance mise en	Directeur/ Directeur de Département/DQ A	2022	2023
AXE 3	Soutenir la participation des usagers et le pilotage de la plateforme par la démarche qualité	Elargir la palette d'outils d'accompagnement des professionnels	Identifier, diffuser et utiliser de nouveaux outils technologiques pour renforcer la qualité de l'accompagnement- développer des méthodes innovantes d'accompagnement en lien avec les nouvelles technologie	SAVS	nouvelles technologies au service de l'accompagnement mises en place	Directeur/ chef	2023	2024
		I .	!	0.110	mises en pidee	de service, sor		-
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Présenter la nouvelle offre de services de la plateforme aux principaux partenaires	Diffuser des outils pour communiquer sur l'élargissement des cahiers des charges des ESMS de la plateforme et les modalités d'accueil et d'accompagnement	Plateforme	réalisation des outils de communication ad hoc (plaquette d'onformation, témoignages, vidéo)/ Nbre de partenaires ayant bénéficié de cette communication	Directeur/ DCOM	2021	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer l'insertion professionnelle en développant le partenariat avec le secteur de l'emploi protégé ou ordinaire	Communiquer auprès d'autres ESAT, pôle Emploi, Emploi accompagné, et mission locale	Plateforme	Nbre d'entretiens , rencontres avec les partenaires de l'emploi	Directeur/ chefs de service	2019	2022
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer le partenariat avec la MDPH	Communiquer régulièrement sur l'état des listes d'attente et les places disponibles de la plateforme	Plateforme	liste d'attente et file	Directeur/chefs de service	2020	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer les partenariats avec les structures sanitaires	Mettre en place des conventionnements (accès aux soins et soins spécialisés)	Plateforme	Nbre de conventions	Directeur/Directe ur de Département	2021	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Renforcer les partenariats avec les structures sanitaires	Systématiser les réunions partagées avec les partenaires du secteur sanitaires pour contribuer aux prises de décisions	Plateforme	Nbre de réunions partagées	Directeur/chefs de service	2021	2024
AXE 4	Développer les partenariats et la communication sur l'offre de service	Favoriser l'investissement des partenaires dans leur collaboration avec le SAVS	Solliciter les partenaires en vue de la mise en place du projet de conseil de partenaires	SAVS	Conseil de partenaires réalisé	Directeur/ Directeur de Département	2021	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Cibler et développer le partenariat en faveur de l'inclusion	Réaliser une cartographie des acteurs en faveur de l'inclusion sociale	Plateforme	Cartographie réalisée	chefs de service	2022	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Favoriser l'inclusion et la citoyenneté des personnes accompagnées	Inscrire les personnes accueillies dans des instances participatives de la ville (association de quartier, mairie, bailleurs sociaux)	Plateforme	Nbre de participations	chefs de service	2022	2024
AXE 5	S'engager pour l'inclusion et la citoyenneté des personnes	Favoriser l'inclusion et la citoyenneté des personnes accompagnées	Déménager en centre ville de Limoges (sortie des locaux du SAVS et de l'AJ)	SAVS	déménagement réalisé	Directeur/ chef de service	2020	2021

AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Participer aux actions de prévention et de promotion de la santé	Réaliser des bilans de santé et des ateliers sur ces sujets	Plateforme	Nbre de bilans de santé réalisés/ Nbre d'action de prévention et promotion faites	Directeur/chefs de service	2019	2024
AXE 6		Sensibiliser et former les professionnels aux problématiques de santé	Proposer des formations aux problématiques de santé	Plateforme	Nbre de professionnels formés	Directeur/ Directeur de Département/ DRH	2018	2024
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Sensibiliser et former les professionnels aux problématiques de santé	Rencontrer les acteurs de la promotion de la santé du territoire: CRESLI, Handiconsult	Plateforme	Nbre de réunions réalisées	Directeur/chefs de service	2020	2022
AXE 6	Renforcer la prévention et l'accompagnement à la santé	Faciliter l'accès au soin	Mettre en place des conventionnements (accès aux soins et soins spécialisés)	Plateforme	Nbre de conventions	Directeur/Directe ur de Département	2021	2024
AXE 7		Renforcer le partenariat avec les structures de maintien à domicile	Identifier les acteurs (SSIAD, IDE libéraux, aide à domicile)	SAVS	cartographie des acteurs du maintien à domicile	chef de service	2021	2022
AXE 7		Renforcer le partenariat avec les structures de maintien à domicile	Proposer des réunions et /ou entretiens réguliers autour de situations communes (invitations aux réunions de PI)	SAVS	Nbre de réunions partagées	chef de service	2018	
AXE 7	Renforcer la mission de coordination du SAVS	Soutenir les aidants	Développer les actions en direction des aidants (information, orientation, répit)	SAVS	Nbre d'actions réalisées- type d'actions	Directeur/ chef de service	2018	2024
AXE 7		Réaffirmer les missions de coordination du SAVS	Communiquer sur les missions de coordination auprès des partenaires (mandataires, ESMS, MDPH, MDD, services d'aide à domicile, psychiatrie)	SAVS	Nbre d'actions de communication réalisées	Directeur/chef de service	2020	2024
AXE 7		Réaffirmer les missions de coordination du SAVS	Développer les actions de coordination	SAVS	Nbre d'actions de coordination réalisées par domaine d'intervention	chef de service	2018	2022

Conclusion sur l'année

Les missions de coordination du SAVS sont davantage investies et mises en œuvre. Le travail de développement de l'autonomie des usagers et d'accompagnement dégressif sur les situations commence à faire culture sur le service. L'accompagnement du service dans le domaine de la santé reste chronophage. En effet, le travail en partenariat avec le corps médical et l'accompagnement de proximité aura permis sur l'année 2019 et 2020 la prise d'assurance et d'autonomie. La connaissance et la compréhension du rôle du SAVS auprès des spécialistes et médecins traitants permettent à certains usagers de prendre leur indépendance quant à l'accompagnement physique jusque là nécessaire.

De plus, le service lors des évaluations des besoins en réunion de projet, a amorcé la hiérarchisation des besoins et actions prioritaires depuis 2019.

L'accompagnement dans les apprentissages de la vie quotidienne a augmenté en lien avec l'augmentation du nombre d'admissions depuis quelques années et d'autant plus, qu'il s'agit d'un public jeune, provenant d'institutions.

L'augmentation du bénévolat et des inscriptions individuelles en club ou association, bien que remise en cause par la crise sanitaire 2020, démontrent la démarche inclusive à l'œuvre sur le service qui sera renforcée par le déménagement du SAVS en centre ville de Limoges.

Nous avons observé une légère baisse du nombre de personnes en situation de handicap psychique en 2019. Cela se maintient sur 2020. A contrario, l'augmentation des personnes présentant des troubles du comportement, à titre secondaire, se confirme sur 2020.

Concernant les ressources humaines du SAVS, un rajeunissement de l'équipe du SAVS est à noter depuis 2019 et se poursuit en 2020.

Une nouvelle dynamique se met en place insufflée par le travail d'élaboration du projet de service et du projet stratégique du SAVS depuis 2019. L'année 2020 particulièrement marquée par la crise

sanitaire, aura permis au personnel et aux usagers de décupler sa créativité donnant à lieu à de nouvelles formes d'accompagnement assurant lien social et résilience.

